

ÉVALUATION D'IMPLANTATION DANS LANAUDIÈRE
DU *PROGRAMME* DE SUBVENTION DE PROJETS
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Rapport final

Céline Poissant
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux
de Lanaudière

Novembre 2004

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Lanaudière



Réalisation de l'étude,
analyse et rédaction : Céline Poissant

Comité de lecture :

Transcription des entrevues
et mise en page : Marie-Josée Charbonneau

On peut se procurer une copie de ce document en communiquant avec la :

Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux de Lanaudière
1000, boul. Ste-Anne, aile 5-C
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J2
Téléphone : (450) 759-1157, poste 4268
Télécopieur : (450) 759-5149

Pour toute information supplémentaire relative à ce document, vous pouvez communiquer avec :

Céline Poissant, agente de recherche sociosanitaire, au (450) 759-1157, ou au 1-800-668-9229, poste 4269
ou par courriel à : celine.poissant@ssss.gouv.qc.ca

Le genre masculin employé dans le texte sert à identifier aussi bien les femmes que les hommes. Il permet à la fois d'alléger le texte et de renforcer l'anonymat des informateurs et informatrices à la source des données.

Numéro de Santécom : 2004-14-04

Dépôt légal :
ISBN : 2-89475-199-0
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 2004

REMERCIEMENTS

Ainsi que le prévoit le cadre de référence en évaluation en vigueur à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière (RRSSSL)¹, la démarche d'évaluation de l'implantation dans la région du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* a été réalisée suivant une approche participative (Leclerc, Lemire et Poissant 2000). C'est pourquoi de nombreuses personnes, concernées par l'objet de l'évaluation, ont été invitées à y jouer un rôle actif à différents niveaux. À titre de responsable de cette étude, je tiens à remercier toutes ces personnes qui y ont investi temps et énergie après m'avoir accordé leur confiance.

En premier lieu, je suis reconnaissante au comité consultatif régional du programme de subvention pour avoir soutenu, dès le départ et tout au long de sa réalisation, cette initiative de la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de la RRSSSL/ADRLSSSSL. Le comité a d'abord approuvé que la DSPE réserve à cet effet 10 % du montant global versé à la région dans le cadre de ce programme, ainsi que le permettait le cadre de référence national (MSSS, 2002). Ensuite, les membres du comité ont soutenu la démarche et validé chacune des étapes de sa réalisation. Ils ont également formé un sous-comité d'évaluation qui a permis d'assurer un suivi plus étroit de l'étude entre les étapes de validation. De plus, tous les membres du comité actifs au moment de la tenue des groupes de discussion réalisés dans le cadre de l'évaluation y ont pris part.

Le comité consultatif régional était composé, en plus de Monique Ducharme et de moi-même, comme déléguées de la DSPE, de : Chantal Sullivan, Joseph Tyan qui a été remplacé par Isabelle Bazinet, pour la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) ; Chantal Lalonde, qui a été remplacée par Johanne McMillan, pour le Conseil régional de développement de Lanaudière (CRDL) ; Isabelle Champagne, pour la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) ; Pierre Desrochers, pour le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) ; Jasmine Godbout, qui a été remplacée par Mario Gagnon, pour les CLSC ; et enfin Lucie Couture, qui a été déléguée des commissions scolaires. Quant au sous-comité d'évaluation, il était formé de Joseph Tyan puis Isabelle Bazinet, pour la TROCL, Isabelle Champagne pour la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, Nicole Fortin pour la Joyeuse Marmite (organisme subventionné), et Marco Boudreault pour le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (autre organisme subventionné), en plus de moi-même.

En second lieu, je remercie les membres du comité interne sur la sécurité alimentaire de la RRSSSL/ADRLSSSSL, soit Claude Bégin, Monique Ducharme, Ginette Lampron, Louise Lemire, Lise Ouellet et Germain Tremblay, pour le soutien qu'ils ont également accordé à la démarche d'évaluation dans le cadre d'un suivi des travaux, et pour la participation de plusieurs d'entre eux aux groupes de discussion, ainsi qu'au comité de lecture du présent rapport.

¹ La RRSSSL est devenue en janvier 2004 l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière (ADRLSSSSL).

La participation aux groupes de discussion de représentants de divers organismes, principalement communautaires, concernés par la problématique de la sécurité alimentaire mais sans nécessairement avoir obtenu de financement dans le cadre du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, a constitué un élément essentiel au bon déroulement de la démarche d'évaluation, et un apport central au contenu de l'étude. J'ai particulièrement apprécié la générosité de ces personnes qui ont exprimé sans détour leur opinion.

Dans le même sens, je suis très reconnaissante aux employés, aux bénévoles et aux participants des cinq organismes promoteurs de projets financés qui ont accepté de m'accueillir dans le cadre de visites d'observation participante de leurs activités en matière de sécurité alimentaire. Ces organismes sont : la Joyeuse Marmite de Repentigny, le Groupe populaire d'Entrelacs, le Centre de Femmes Montcalm de Saint-Lin-Laurentides, la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau de Joliette, et le Groupe d'Entraide En Toute Amitié de Berthierville.

Enfin, j'adresse de sincères remerciements à mes nombreux collègues du Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPE pour leurs judicieux conseils empreints de leur habituelle rigueur, transmis dans le contexte de leur participation au comité de lecture et de révision de ce rapport. Ces appréciés collègues sont : Élisabeth Cadieux, Marie-Josée Charbonneau, Christiane Garand, Marc Goneau, André Guillemette, Bernard-Simon Leclerc, Louise Lemire, Geneviève Marquis, Mélanie Renaud, Caroline Richard et Louise Tassé.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES ANNEXES	IX
INTRODUCTION	1
1. ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....	5
1.1 TYPE D'ÉVALUATION	5
1.2 QUESTION ET SOUS-QUESTIONS D'ÉVALUATION	6
1.3 OBJET DE L'ÉVALUATION.....	6
1.4 BALISES THÉORIQUES	7
1.5 MÉTHODOLOGIE	7
1.5.1 <i>Le volet qualitatif</i>	7
1.5.1.1 Les groupes de discussion	7
1.5.1.2 Les visites d'observation participante.....	8
1.5.2 <i>Le volet quantitatif</i>	9
2. RÉSULTATS	13
2.1 LES BESOINS ET LES ATTENTES	13
2.1.1 <i>Les besoins de la population lanauchoise</i>	13
2.1.2 <i>Les attentes des organismes concernés</i>	16
2.2 LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME.....	19
2.2.1 <i>Les concepts</i>	19
2.2.1.1 La sécurité alimentaire	19
2.2.1.2 Le développement social	21
2.2.1.3 L'approche conventionnelle ou alternative	24
2.2.2 <i>La concertation intersectorielle</i>	27
2.2.3 <i>Les acteurs ciblés</i>	28
2.2.4 <i>Perception globale des orientations</i>	30
2.3 LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	33
2.3.1 <i>Quelques chiffres</i>	33
2.3.2 <i>Comment ça s'est passé</i>	40
2.3.3 <i>Les améliorations souhaitées</i>	44

2.4	QUELQUES PROJETS EN ILLUSTRATION	47
2.4.1	<i>Le Projet Millefeuille, de la Joyeuse Marmite</i>	47
2.4.2	<i>S'alimenter sainement, du Groupe populaire d'Entrelacs</i>	49
2.4.3	<i>Les cuisines collectives, du Centre de Femmes Montcalm</i>	50
2.4.4	<i>La bouffe, un outil de prise en charge, de la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau</i>	52
2.4.5	<i>L'alimentation de notre enfant, on s'en occupe ensemble, du Groupe d'Entraide En Toute Amitié</i>	53
3.	SYNTHÈSE	59
3.1	LE CONTEXTE	59
3.2	QUELQUES CONSTATS	60
3.3	QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	63
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	65
	A) CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	65
	B) BILAN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL	66
	C) RECOMMANDATIONS	67
	BIBLIOGRAPHIE	69
	ANNEXES	71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Synthèse des demandes de subvention et du financement versé pour l'année 2002-2003 en fonction des territoires desservis.....	35
Tableau 2	Les mandats poursuivis par les organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis	36
Tableau 3	Les catégories d'organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis	36
Tableau 4	Le financement récurrent obtenu de la Régie par treize des organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis	37
Tableau 5	Les activités à consolider visées par les projets financés en fonction des territoires desservis	38
Tableau 6	Le nombre de ressources répertoriées en sécurité alimentaire en fonction des territoires desservis.....	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Liste des organisations ayant participé aux ateliers d'appropriation.....	71
Annexe 2	Formulaire de consentement éclairé pour les groupes de discussion.....	75
Annexe 3	Guide de discussion sur l'implantation dans Lanaudière du <i>Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire</i>	79
Annexe 4	Liste des organisations ayant participé aux groupes de discussion.....	85
Annexe 5	Formulaire de consentement éclairé pour les visites d'observation participante	89
Annexe 6	Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière.....	93

INTRODUCTION

Le *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* a été élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec au printemps 2002. Il visait au départ les années 2002-2003 et 2003-2004 (sous réserve du versement des crédits, en ce qui concerne la deuxième année). Dans chacune des régions administratives de la province, la mise en œuvre et la gestion de ce programme a été confiée aux régies régionales (devenues depuis agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux), et plus particulièrement à leurs directions de santé publique. Les organismes communautaires de ces régions étaient ciblés en tant que promoteurs de projets susceptibles d'être financés.

Le programme prévoyait également la possibilité que les régies régionales se réservent une proportion de 10 % de l'enveloppe attribuée à leur région afin de procéder notamment à une évaluation d'implantation. Dans ce contexte et avec l'accord du comité consultatif régional mis sur pied dans le cadre de cette mesure, la DSPE de la RRSSL a entrepris de réaliser une démarche d'évaluation portant spécifiquement sur l'implantation de ce programme dans la région de Lanaudière, surtout pour sa première année de mise en œuvre. Le présent rapport vise à rendre compte des résultats de cette étude, amorcée au printemps 2003 et terminée au printemps 2004.

Le document comporte trois principales parties. La première expose les aspects théoriques et méthodologiques de l'étude. La deuxième est consacrée à la présentation des résultats obtenus. Elle comporte quatre sections distinctes.

Les sections 2.1, 2.2 et 2.3 rendent compte d'une analyse thématique. Elles portent respectivement sur les besoins des Lanaudois en situation d'insécurité alimentaire et les attentes des organismes communautaires qui leur viennent en aide ; sur les orientations insufflées au programme de subvention par le MSSS (les concepts, la concertation intersectorielle et les acteurs ciblés) ; et sur la mise en œuvre de ce programme dans Lanaudière en 2002-2003 (données chiffrées, déroulement de l'implantation et améliorations souhaitées). La section 2.4 présente, à titre illustratif, une description des activités en matière de sécurité alimentaire de cinq des dix-sept organismes financés durant la première année d'implantation du programme.

Enfin, la troisième partie, intitulée « Synthèse », est consacrée à une analyse plus globale des divers constats relevés aux sections précédentes. Des recommandations pour la poursuite du programme sont formulées après la conclusion de la démarche d'évaluation et le bilan du comité consultatif régional.

PREMIÈRE PARTIE

ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

1. ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

L'évaluation d'implantation dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* a été réalisée conformément à la *Proposition d'évaluation* adoptée par le comité consultatif régional de ce programme (Poissant, 2003). Cette première partie, consacrée aux aspects méthodologiques de la démarche d'évaluation, reprend essentiellement les balises prévues à ce sujet.

1.1 TYPE D'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation réalisée présentait trois caractéristiques principales. Il s'agissait d'une évaluation d'implantation, d'orientation formative et basée sur une approche participative.

- *Une évaluation d'implantation.* L'évaluation a porté sur le processus d'implantation du programme, et non sur les effets qu'il pouvait avoir produits sur la sécurité alimentaire.
- *Une évaluation formative.* La démarche d'évaluation devait permettre d'améliorer le programme en cours, qui n'avait alors pas encore atteint ses objectifs. Ainsi, elle ne visait pas à mesurer l'atteinte de ces objectifs, ni le succès ou l'échec de ce programme (résultats obtenus, effets, impacts, etc.).
- *Une approche participative.* L'approche participative est préconisée par le cadre de référence en évaluation adopté par la RRSSSL en janvier 2000 (Leclerc, Lemire et Poissant, 2000). L'application de cette approche signifie surtout que la démarche d'évaluation a été orientée, suivie et validée par un comité composé d'acteurs concernés par le programme. Dans le cas présent, ce comité constituait un sous-comité du comité consultatif régional mis sur pied dans le cadre de l'implantation du programme dans la région lanaudoise. Il était composé de trois membres du comité consultatif régional (un délégué de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, la déléguée de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière et l'agente de recherche de la RRSSSL chargée de réaliser l'évaluation) ainsi que de deux représentants d'organismes communautaires ayant obtenu le financement d'un projet dans le cadre de la première année de ce programme.

1.2 QUESTION ET SOUS-QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les discussions du sous-comité d'évaluation ont conduit à identifier une question d'évaluation principale, ainsi que deux sous-questions, lors de sa rencontre du 25 avril 2003. Cette orientation de l'évaluation a également été validée par le comité consultatif régional, à sa rencontre du 2 mai 2003. Ces question et sous-questions sont les suivantes :

Dans quelle mesure le *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, conçu au niveau provincial, s'adapte-t-il à la situation de cette problématique, telle qu'elle est perçue et vécue dans la région de Lanaudière ?

- A. Ce programme correspond-il aux attentes et aux besoins exprimés par les acteurs régionaux, et notamment les organismes communautaires, ayant un rôle à jouer en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire des Lanaudois ?
- B. Dans quelle mesure le programme de subvention, tel qu'adapté dans la région de Lanaudière, contribue-t-il au développement de la concertation intersectorielle sur la sécurité alimentaire, aux niveaux local et régional ?

1.3 OBJET DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a porté sur le programme de subvention, et pas vraiment (ou pas centralement) sur les projets soumis et réalisés dans le cadre de ce programme.

Cette démarche d'évaluation doit être distinguée de l'exercice obligatoire de reddition de compte auquel sont soumis les organismes communautaires subventionnés pour un projet dans le cadre de ce programme. Cet exercice obligatoire est, en effet, de nature administrative et il implique individuellement les organismes financés. Chacun de ceux-ci doit rendre des comptes auprès de son bailleur de fonds quant à l'utilisation d'un financement obtenu. Par contre, l'évaluation d'implantation du programme de subvention devait permettre, plus globalement, de mieux comprendre un processus qui se situait à l'échelle de la région.

Dans ce contexte, la participation à la démarche d'évaluation de quelques organismes subventionnés dans le cadre de ce programme (chapitre 5) visait essentiellement à fournir une illustration des types de projets financés. Les visites d'observation participante qui ont permis d'ajouter ce type d'informations complémentaires poursuivaient un objectif essentiellement descriptif. Il n'était aucunement question d'évaluer la qualité des projets réalisés.

1.4 BALISES THÉORIQUES

D'un point de vue théorique, la démarche d'évaluation proposée reposait essentiellement sur les deux principes suivants :

- L'évaluation portait sur le processus d'implantation du programme. L'intérêt était porté sur les relations entre ce programme (contenu et forme) et le contexte où il a été implanté. Ainsi, on s'intéressait d'abord à des conditions extérieures au programme.
- Toutefois, l'implantation n'a pas été abordée comme si le programme mis en œuvre était nécessairement parfait tel qu'il était conçu au départ. Autrement dit, en cherchant à mieux comprendre le processus d'implantation, l'évaluation pouvait s'interroger, entre autres choses, sur certaines caractéristiques du programme lui-même qui pouvaient expliquer des éléments de succès ou de difficultés ayant marqué le processus de son implantation dans Lanaudière.

1.5 MÉTHODOLOGIE

La démarche d'évaluation comportait deux volets. Elle était basée principalement sur une approche et une méthodologie qualitatives, visant à décrire, pour mieux le comprendre, le processus d'implantation du programme. Un volet quantitatif complémentaire a permis de fournir quelques données plus factuelles sur la mise en œuvre du programme (« résultats de production »).

1.5.1 Le volet qualitatif

L'approche qualitative s'intéresse à la représentation que les principaux acteurs concernés se font de la situation ou du phénomène étudié. Il est donc nécessaire de recueillir leurs propos à ce sujet, pour ensuite les soumettre à une analyse de contenu. Dans le cadre particulier de cette évaluation, les acteurs ciblés étaient ceux qui ont eu un rôle à jouer ou qui ont été concernés par l'implantation du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.

1.5.1.1 Les groupes de discussion

La principale méthode utilisée pour recueillir les informations recherchées a été le groupe de discussion. Quatre groupes de discussion ont été réalisés entre le 24 et le 26 novembre 2003 : un à l'intention d'informateurs du centre de la région (à Saint-Esprit) ; un à l'intention d'informateurs du sud de la région (à Repentigny) ; un à l'intention d'informateurs du nord de la région (à Joliette) ; et un dernier, complémentaire, a également été réalisé au centre de la région (à Saint-Esprit).

En ce qui concerne les participants à ces groupes de discussion, différents types d'informateurs ont été ciblés : des représentants d'organismes communautaires promoteurs de projets (ayant obtenu ou non un financement) ; des représentants d'organismes communautaires ayant participé à la démarche précédant le lancement du programme et consistant à exprimer à la RRSSL leurs attentes et besoins

en vue de consolider leur travail en matière de sécurité alimentaire ; les délégués d'organismes et d'établissements qui participaient au comité consultatif régional ; les acteurs de la santé publique et de la RRSSSL concernés par la problématique de la sécurité alimentaire. Des représentants d'organisations (communautaires, caritatives ou publiques) n'ayant pas eu accès au programme de subvention, pour une raison ou une autre, ont également été ciblés. En fait, l'ensemble des organisations connues concernées par la sécurité alimentaire ont été invitées, par lettre, à se joindre au processus d'évaluation en déléguant une personne à un des groupes de discussion.

Les trois premières rencontres avaient une composition mixte, c'est-à-dire qu'ils réunissaient des représentants des différents groupes d'acteurs ciblés, afin de créer une dynamique d'échanges entre points de vue différents. Par contre, le dernier groupe de discussion regroupait essentiellement des représentants d'organisations concernées par la problématique de la sécurité alimentaire, mais n'ayant pas eu accès au programme de subvention. Leur contribution devait permettre de poser un regard extérieur sur le programme de subvention.

Chacune des quatre rencontres a duré autour de trois heures. Le contenu des discussions, basées sur un guide d'entrevue élaboré par l'agente de recherche et préalablement validé par le sous-comité d'évaluation, puis le comité consultatif régional, a été enregistré sur cassettes audio, puis intégralement retranscrit par une secrétaire. Ces retranscriptions ont constitué le matériel de base de l'analyse dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

On peut noter que les citations extraites des entrevues, présentées en appui de l'analyse (encadrés) dans les sections 2.1, 2.2 et 2.3, ont été reproduites intégralement de manière à rester fidèles aux propos des informateurs. Le lecteur comprendra que la langue parlée est différente de la langue écrite.

1.5.1.2 Les visites d'observation participante

Étant donné que la connaissance concrète des projets réalisés dans le cadre du programme de subvention était pour le moins limitée, quelques visites d'observation participante ont été ajoutées comme source complémentaire d'informations. Toutefois, ces visites ne visaient pas à évaluer les projets ciblés (juger de leur qualité par exemple), mais essentiellement à fournir une illustration du type de projets financés. D'ailleurs, la participation des organismes ciblés était volontaire, même si tous ont généreusement consenti à accueillir dans leurs locaux la responsable de l'évaluation. De même, les personnes présentes (participants aux activités et animateurs) ont toutes accepté de signer le formulaire de consentement qui leur était soumis lors des visites.

Au total, cinq visites de ce type ont été faites par l'agente de recherche, au cours du mois de janvier 2004, soit une par MRC dans laquelle des projets ont été financés², conformément à une décision du sous-comité d'évaluation. Outre la répartition géographique (par MRC), les autres critères qui ont guidé la sélection de ces projets ont été la variété des types de projets ou d'activités, ainsi que la variété des types d'organismes promoteurs (notamment la mission exclusivement consacrée ou non à

² Mentionnons que dix-sept projets ont été financés dans Lanaudière au cours de la première année du programme.

la sécurité alimentaire). Ces critères ont été validés par le sous-comité d'évaluation, puis par le comité consultatif régional. Le recrutement des organismes visités a été réalisé par téléphone, avec l'objectif d'obtenir avec cinq visites un tableau diversifié des types de projets financés.

Les textes descriptifs produits après les visites ont été soumis aux personnes responsables afin d'être validés avant d'être intégrés au présent document (section 2.4).

1.5.2 Le volet quantitatif

Le volet quantitatif de cette évaluation a consisté essentiellement en une brève compilation des principaux résultats « de production » du programme pour sa première année. À partir d'une recherche documentaire dans les dossiers de la RRSSL concernant le programme de subvention, des données ont été collectées sur : le nombre d'organismes communautaires contactés dans le cadre de l'appel d'offres, le nombre d'organismes communautaires ayant présenté des projets, le nombre de projets subventionnés, le nombre de partenaires associés aux projets acceptés.

Toutes ces informations chiffrées sont présentées à la section 2.3.1 de ce rapport.

1.5.3 Les ateliers d'appropriation des résultats

Lors de la validation du rapport d'évaluation par le comité consultatif régional, en septembre 2004, les membres du comité ont convenu, à la suggestion de l'agente de recherche, d'ajouter une étape supplémentaire de validation auprès des organisations ayant participé à la démarche d'évaluation. Un malaise exprimé par certains membres du comité (notamment ceux de la TROCL), à l'égard de certains éléments du rapport (concernant surtout la langue parlée des citations, quelques tournures de phrases et la présentation de certaines informations non attendues au départ), était à l'origine de cette solution.

Ainsi, deux ateliers d'appropriation des résultats ont été organisés. Ils se sont tenus les 2 et 4 novembre 2004. Toutes les organisations ayant participé à la démarche d'évaluation y avaient été invitées par lettre. Une copie de la dernière version du rapport à cette date était jointe à l'invitation, afin de permettre aux intéressés de se préparer à la rencontre.

L'annexe 1 présente la liste des 22 organisations (y compris l'ADRLSSSS de Lanaudière, sa DSPE et la TROCL) qui ont répondu à l'invitation en participant à l'une ou l'autre des deux rencontres. À titre de comparaison, 42 organisations (y compris, encore une fois, l'ADRLSSSS de Lanaudière, sa DSPE et la TROCL) avaient pris part aux groupes de discussion au cœur de l'évaluation.

Au terme de l'exercice, les participants ont adopté le rapport d'évaluation et encouragé sa diffusion, moyennant certaines modifications mineures (concernant la langue parlée des citations et quelques tournures de phrases; donc des éléments déjà identifiés par les membres de la TROCL au comité consultatif régional). En outre, ceux du deuxième atelier ont ajouté des destinataires à la liste de diffusion qui leur était proposée, et ils ont jugé qu'il valait mieux envoyer à l'ensemble des

destinataires à la fois le rapport complet et sa synthèse. Enfin, les participants à la démarche d'évaluation qui n'avaient pas pu se joindre aux rencontres de validation ont été invités à transmettre par écrit ou par téléphone leurs commentaires sur le rapport, s'ils le jugeaient à propos. Le présent rapport est donc le résultat final de l'ensemble du processus de validation. Quant au rapport synthèse, il tient compte également de ces dernières modifications.

DEUXIÈME PARTIE

RÉSULTATS

2. RÉSULTATS

Cette deuxième partie du rapport d'évaluation en constitue le cœur. On y présente, en quatre sections distinctes, les différents résultats obtenus dans le cadre de l'étude. Les trois premières sections rendent compte d'une analyse thématique. Quant à la quatrième, elle est consacrée à une description des activités réalisées par cinq des dix-sept organismes lanaudois ayant obtenu une subvention au cours de la première année d'implantation du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.

2.1 LES BESOINS ET LES ATTENTES

Les deux premiers thèmes abordés lors de l'analyse de contenu se rapportent à la situation prévalant dans Lanaudière, en matière de sécurité alimentaire, avant l'annonce du programme de subvention. Il s'agit, d'une part, des besoins de la population lanaudoise à l'égard ce problème et, d'autre part, des attentes des organismes concernés par cette question, notamment les organismes communautaires qui travaillent dans ce domaine.

2.1.1 Les besoins de la population lanaudoise

Comme le démontrait le premier chapitre du *Portrait des ressources oeuvrant pour la sécurité alimentaire dans Lanaudière* (Poissant et Lemire, 2003), l'insécurité alimentaire³ n'est pas un problème réservé exclusivement aux pays dits « en voie de développement ». En effet, l'interprétation des données statistiques disponibles pour la région démontrait par exemple qu'en 2000-2001, « plus d'une personne âgée de 12 ans et plus sur sept vivant dans les ménages privés (13,5 %) a vécu une situation d'insécurité alimentaire au cours des douze mois ayant précédé l'enquête » ; un pourcentage qui représenterait en 2003 « près de 47 000 Lanaudois sur un total de 348 130 personnes âgées de 12 ans et plus ».

L'exposé statistique de la problématique régionale de la sécurité alimentaire mettait aussi en évidence l'association étroite entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et, plus particulièrement encore, l'extrême pauvreté.

³ Pour les fins de l'enquête en question (*Enquête de santé dans les collectivités canadiennes 2000-2001*), le concept d'« insécurité alimentaire » était basé sur des critères précis. Pour être considérées comme étant affectées par l'insécurité alimentaire, les personnes interrogées devaient avoir vécu les situations suivantes au cours des douze mois ayant précédé l'enquête : elles avaient manifesté souvent ou parfois de l'inquiétude de ne pas avoir suffisamment de nourriture pour elles ou pour leur famille ; elles avaient manqué souvent ou parfois de nourriture et elles n'avaient pas mangé des aliments de qualité ou de la variété désirée (Statistique Canada, dans Poissant et Lemire, 2003).

Les informateurs rencontrés lors des groupes de discussion, dans le cadre de la présente évaluation, ont été invités à livrer leur propre vision des besoins de la population lanaudoise en matière de sécurité alimentaire. L'analyse de leurs propos à ce sujet révèle que :

- La connaissance développée sur les besoins de la population en matière de sécurité alimentaire, au sein des organismes où travaillaient la majorité des informateurs, apparaît d'abord et avant tout comme une connaissance « de terrain ». Plus précisément, ces informateurs faisaient surtout référence à la situation vécue dans leurs locaux de travail.
- Les informateurs attachés à des établissements publics, comme la RRSSSL, ont présenté des analyses plus globales (sociologiques, statistiques, etc.) de la situation prévalant dans leur milieu.
- Tout naturellement, les représentants d'organismes communautaires ont plutôt défini les besoins de la population lanaudoise (locale et régionale) à partir des besoins de leur clientèle immédiate. Certains ont aussi mentionné les besoins de leur propre organisme. Leurs propos à ce sujet étaient aussi souvent très liés à la question des services rendus par leur organisme. Parfois c'est par le biais de services déjà en place qu'un nouveau besoin semble identifié. On y répond alors par l'offre de nouveaux services adaptés à la situation observée, en fonction des moyens dont dispose l'organisme. Mais il arrive aussi que l'offre de services nouveaux soit conçue pour tenter de répondre à un besoin qui semble moins clairement circonscrit au départ.

« Les besoins, c'est sûr que ça passe par les services, comme tu le dis. Les besoins, c'est quand les femmes arrivent chez nous, qu'elles ont besoin de nourriture, qu'elles n'ont rien à manger et qu'il faut les dépanner. Donc il y a un besoin. Dans le milieu qu'on connaît chez nous, c'est tellement dégradé que les femmes arrivent avec des besoins de nourriture primaire. La réponse immédiate là, avant même qu'elles pensent à se mettre avec d'autres pour cuisiner, ce qu'elles ont besoin, c'est à manger. Donc cette situation-là est constante, même après plusieurs années. Et elle est de plus en plus présente malgré tous les moyens qu'on met sur pied. »

- Selon la perception des informateurs d'organismes communautaires, les besoins en matière de sécurité alimentaire n'auraient pas diminué depuis les dernières années. On a parlé, selon les cas, de maintien ou d'augmentation.
- Certains ont également constaté une augmentation des situations d'urgence où des gens ayant faim réclamaient de l'aide. Il s'agissait en partie d'une nouvelle clientèle.

« Il y a toujours eu des gens qui venaient. Mais dans le moment, des gens viennent en pleurant. Ça empire. Il y en a plus qui sont plus mal pris (...). »

« On a remarqué aussi une nouvelle clientèle : des gens qui ne sont pas habitués à être pauvres. C'est ceux-là qui arrivent en pleurant Et pour eux, c'est la descente totale. »

- Des périodes de pointe dans les demandes d'aide alimentaire ont aussi été identifiées. En plus de Noël, la rentrée scolaire constitue un de ces moments plus difficiles économiquement pour les parents. Ce phénomène a été associé à l'augmentation des frais de surveillance des élèves le midi et des frais de transport, qui s'ajoutent à l'achat de fournitures scolaires.

- Dans l'exercice de leur travail, quelques informateurs ont eu l'occasion de constater le lien entre les problèmes d'insécurité alimentaire et d'autres conséquences de la pauvreté, notamment la priorité accordée aux dépenses de logement, d'électricité et de chauffage, voire à des dépenses de vêtements.

« Mettons que les gens, quand leurs chèques arrivent, leur priorité, c'est de payer le loyer. Ils ne peuvent pas perdre leur loyer, il n'y en a pas ! Donc la nourriture... C'est le loyer, c'est l'Hydro. Il y en a beaucoup qui n'ont plus de téléphone. C'est rendu un luxe, ça. »

- La dimension géographique a également été identifiée comme un facteur limitant l'accès aux aliments. En effet, certains secteurs moins peuplés du nord de la région, où se retrouvent de nombreuses personnes démunies, présentent un moins grand choix de magasins d'alimentation (grandes surfaces) et, en conséquence, un moins grand choix d'aliments sains et nutritifs à coûts abordables.

« Il n'y a souvent qu'un dépanneur ou une petite épicerie du coin. Et ces gens-là, ils n'ont pas des grandes chaînes, il n'y a pas de spéciaux qui leur sont offerts. Et comme ils n'ont pas de transport pour y aller, que ce soit à Saint-Jérôme, Saint-Lin, c'est un peu plus grand, ou Joliette ou Terrebonne, bien ils se trouvent à faire leur épicerie dans des dépanneurs. (...) Ça leur coûte extrêmement cher et ils ont très peu pour ce qu'ils avaient besoin. Il n'y a pas de viande fraîche la plupart du temps. Il y a des produits déjà préparés ou des viandes, des charcuteries ou des choses comme ça. (...) Il y a très peu de fruits et légumes frais. Il n'y en a pas ou ils sont très cher. Donc, la disponibilité des produits, c'est aussi une problématique. »

- Des informateurs ont insisté sur le besoin de travailler à amener les participants des ressources d'aide alimentaire au-delà de leur dépendance à l'égard du dépannage. Pour ce faire, ils ont souligné l'importance d'éduquer ces participants, aussi bien au choix des aliments qu'à la cuisine.

« Il y a souvent des fois où des gens ne savent pas quoi choisir : « Regarde, fais-moi ma boîte là. Mets ce que tu veux dedans, et ça va être fini. » Choisir dans l'épicerie, faire le tour des allées, et on prépare une liste (...) et on sait ce qu'on veut (...), ils ne sont pas capables. Donc, ce qu'ils vont faire, ils vont entrer et mettre dans le panier ce qu'ils vont voir en premier et qui va leur tenter. (...) Donc, le choix de l'alimentation pour la semaine, le menu, il n'a pas été fait. »

- La nécessité de développer la collaboration entre les divers organismes du domaine de la sécurité alimentaire, du dépannage à l'éducation populaire, a également été soulignée.

« On aide et là, on oublie de faire tous les liens. Parce qu'on va donner un dépannage, mais on ne pensera pas à référer la personne à la cuisine collective et à l'accompagner pour qu'elle puisse y aller ! Parce que juste lui dire « tu devrais aller à la cuisine collective », c'est pas assez. Ou bien, on a des petits déjeuners à l'école, mais jamais on ne va parler à ces familles-là qu'il y a des cuisines collectives. C'est bien beau, l'enfant va avoir mangé à l'école là. C'est parfait. Il va pouvoir suivre sa journée, mais il n'aura pas appris à faire à manger, et il va revenir dans un environnement à la maison où il ne mange pas nécessairement des aliments qu'il faut. »

- La connaissance mutuelle des organismes qui travaillent dans le domaine de la sécurité alimentaire est apparue assez bonne. Dans certains milieux, une collaboration relativement organisée, dépassant la simple référence de personnes, a même été mise en place. Il s'agit par exemple

d'ententes sur la distribution de bons de dépannage ou d'aliments provenant des banques alimentaires (autour de Saint-Gabriel-de-Brandon), et de concertation pour le partage de territoires d'intervention et la surveillance des participants considérés par quelques-uns comme des « abuseurs », à cause de leur tendance à s'approvisionner en même temps à toutes les ressources offrant du dépannage alimentaire (autour de Saint-Lin-Laurentides et de Rawdon).

« Comme pour les paniers de Noël tantôt, c'est que chaque organisme - le Club Optimiste, les Ailes, les Chevaliers de Colomb - donnait des paniers de Noël. Maintenant, tout ça passe par le service d'entraide. Comme ça, on est sûrs et certains d'être capables d'en donner à plus de familles. »

- Des informateurs ont développé une vision globale plus critique des interrelations existant (ou pas) entre les organismes de leur milieu travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire. À Berthierville, notamment, on a affirmé qu'il existait une véritable « guerre » entre organismes communautaires pour la conservation de « leurs pauvres » et l'échec des tentatives pour développer une concertation entre eux. On mentionne également le trop grand nombre de campagnes parallèles de paniers de Noël, celles des Caisses populaires Desjardins et des organismes de charité s'ajoutant à celles des organismes communautaires.

« Pour les paniers de Noël à Berthierville, il y a cinq groupes et il n'y a pas de concertation et c'est la guerre ! « Enlève-moi pas mes pauvres ! » Et quand on est encore à ce niveau-là, c'est difficile ! Moi, je connais quelqu'un qui était sur un programme, chez nous, et qui a eu trois dindes pour Noël, il y a quelques années. Et elles se sont perdues sur le balcon (...) parce qu'ils n'ont pas fait cuire ça pour Noël ! »

2.1.2 Les attentes des organismes concernés

Avant le lancement officiel du programme de subvention par le MSSS, soit au printemps 2002, des organismes communautaires travaillant déjà pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région de Lanaudière avaient amorcé, avec la TROCL, une démarche de concertation en vue d'identifier et de transmettre ensemble à la RRSSL leurs attentes à l'égard de ce programme. Ce faisant, ils reprenaient, en l'adaptant à la situation régionale, une démarche déjà amorcée en février 2002 par le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ).

Les préoccupations du RCCQ concernaient surtout :

- le fait qu'aucun organisme communautaire n'ait été représenté au Comité national en sécurité alimentaire qui avait produit le cadre de référence national du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* ;
- le fait que les cuisines collectives aient été très peu reconnues et soutenues financièrement malgré les quinze ans d'existence de cette formule, et malgré qu'elles constituent des organisations alternatives contribuant à l'*empowerment* des participants dans une perspective de développement durable.

Dans Lanaudière, les attentes particulières transmises à la RRSSSL consistaient principalement à :

- réclamer un accès au financement pour l'ensemble des ressources de cuisines collectives, et non seulement celles financées par le programme SOC (Programme de soutien aux organismes communautaires)⁴ ou celles qui sont membres du RCCQ (une liste d'une trentaine de cuisines collectives connues de la TROCL était jointe) ;
- proposer la participation d'une personne représentant les cuisines collectives advenant la mise sur pied d'un comité pour l'application du programme de subvention.

Les propos des informateurs qui se sont exprimés lors des groupes de discussion mettent en évidence que :

- Tous les organismes communautaires lanaudois oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire ne semblent pas avoir entendu parler de la démarche entreprise avec la TROCL pour exprimer les attentes envers le programme de subvention.
- Parmi les organismes ayant participé aux rencontres organisées par la TROCL dans le cadre de cette démarche, quelques-uns se sont retirés en cours de route. Il semble que, pour ceux-là, il y ait eu mécontentement ou compréhension différente concernant les organismes devant être ciblés par le programme de subvention. Du point de vue de ceux qui se sont retirés, certains groupes auraient souhaité que les subventions soient accessibles uniquement aux organismes opérant des cuisines collectives, alors qu'eux préconisaient le financement de tous les organismes dont les activités portaient sur la sécurité alimentaire.

« Moi, ce que je me rappelle de la première rencontre, qui fait que je ne suis pas venu aux autres, c'est que les cuisines collectives voulaient que ça aille seulement aux cuisines collectives. (...) Bien c'est qu'une cuisine collective, de façon très stricte, avec toutes les règles que ça implique là, il n'y a pas beaucoup de personnes qui font partie de ça. Moi, c'est sûr que je n'en fais pas partie, parce que nous, on faisait beaucoup de repas communautaires. Donc, les gens ne participaient pas aux achats et tout ça. Et dans la vision de la cuisine collective, les gens sont supposés faire les achats. (...) Donc, je n'avais pas été réinvité à participer. »

- La démarche auprès de la RRSSSL semble avoir eu notamment comme objectif de souligner le nombre important de ressources en sécurité alimentaire déjà existantes dans la région. On souhaiterait que le programme de subvention à venir donne priorité à leur consolidation de manière à leur assurer un financement de base.

« Bien j'ai été à cette rencontre-là. Mais ce qu'on dit tout le temps, c'est « financement pour notre mission de base ». C'est vraiment ça : « Financez-nous pour ce qu'on fait déjà », et non avoir à inventer une nouvelle activité à chaque fois. C'est ça : financement pour notre mission de base, qui englobe la cuisine collective, qui englobe bien d'autres choses aussi. »

- Au terme de la première rencontre initiée par la TROCL dans le cadre de cette démarche, un sous-comité a été formé, et il a assuré le lien entre les organismes communautaires du domaine de la sécurité alimentaire et le comité consultatif régional mis sur pied par la DSPE pour accompagner la mise en œuvre du programme de subvention.

« Bien ce qui a résulté, c'est qu'on a fait un sous-comité, et X a participé au grand comité régional qui a été mis sur pied. Et X avait pris quatre – cinq personnes qui étaient intéressées, pour faire un sous-comité de travail, pour l'aider à amener le contenu à la table. On s'est vus cinq – six fois certain, avec X qui, lui, participait au comité régional. »

- L'accueil réservé par la RRSSSL aux attentes formulées à l'égard du programme de subvention à venir, par les organismes concernés, semble avoir été apprécié. C'est du moins le cas d'informateurs ayant suivi l'évolution des démarches.

« Ce qui est intéressant avec la DSPE, c'est que les gens qui ont été chargés de mettre (le programme) en application, ils ont eu le souci de nous questionner, de voir ce que nous, on avait comme besoins, et tout ça. Et pour, je dirais, avoir des échos dans d'autres régions, je dirais que, de ce côté-là, la région de Lanaudière, si on peut se pêter les bretelles à matin, c'est intéressant de voir la façon dont on nous a reçus, et qu'on nous a écoutés. (...) Et tout ce travail-là de compréhension, tant qu'à moi, ça nous a permis d'avoir un programme ici qui correspondait, pas complètement, mais un peu plus à ce que nous autres, on entendait par « sécurité alimentaire ». (...) Ce programme-là a au moins eu ce mérite-là de pouvoir s'approprier, de discuter, d'asseoir du monde de différents milieux. (...) Ça été une des grandes richesses de mettre du monde ensemble pour se comprendre, se parler, et aller un peu plus loin que d'avoir chacun notre petite conception dans notre milieu. »

Indépendamment des attentes adressées formellement à la RRSSSL avant le lancement du programme de subvention, les participants aux groupes de discussion ont été interrogés sur les besoins de leur organisme qu'il faudrait combler pour leur permettre de bien remplir leur mandat en matière de sécurité alimentaire.

- La réponse la plus spontanée concernait le financement. De plus, en ce qui concerne les organismes de la catégorie « personnes démunies ou itinérantes », l'usage généralement réservé à l'argent demandé était de constituer un financement à la mission globale de ces organismes. Il s'agissait donc de consolider, autant que possible de façon récurrente, leurs activités. Cela pouvait signifier être en mesure d'engager une personne de façon permanente pour assurer le maintien de ces activités.

« Bien, je pense que le besoin de tous les organismes communautaires, ça va avec les sous tout le temps là. Parce que je n'en connais pas qui sont au-dessus de leur affaire à tout casser là. Ça fait que c'est tout le temps, on essaie de faire le maximum avec le minimum. »

- Au-delà de la consolidation des activités régulières, quelques informateurs ont mentionné des projets de développement nécessitant un apport supplémentaire d'argent. Par exemple, l'augmentation du nombre de groupes de cuisines collectives, ainsi que le transport des participants pour se rendre à l'organisme ou pour récupérer des dons d'aliments, constituent des éléments mentionnés pour expliquer le besoin de financement additionnel.

« C'était réellement l'argent. On avait tous les services, mais on ne pouvait pas les multiplier à la demande de la population, des demandes qu'on avait. »

⁴ Ce programme de subvention pour le fonctionnement de base des organismes communautaires est administré par l'ADRLSSSL.

2.2 LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Le deuxième ensemble de thèmes qui a été abordé lors de l'étude concerne les orientations du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Cette section du rapport présente les résultats obtenus à cet égard. Il y est question, plus précisément, des principaux concepts à cœur de ce programme de subvention, de la concertation intersectorielle considérée comme une exigence majeure du programme et des acteurs qui ont été ciblés. Enfin, l'analyse de contenu a porté sur la perception globale des orientations du programme qui se dégagent des propos des participants à la démarche d'évaluation.

2.2.1 Les concepts

Trois concepts particuliers, repris notamment du rapport de recherche publié en 2001 par Rouffignat et ses collaborateurs, ont été placés au cœur du cadre de référence national du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* (MSSS, 2002). Ils sont devenus, en quelque sorte, des critères incontournables pour juger de l'approche adoptée par les diverses organisations oeuvrant pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. Ces trois concepts (avec leurs concepts associés) sont ceux de « sécurité alimentaire », « développement social » (et « développement des communautés ») ; et « approche conventionnelle » (et « approche alternative »).

Dans le cadre régional de gestion du programme de subvention (Bégin, Ouellet et Poissant, 2002), constituant une adaptation lanauoise du cadre de référence national, des définitions de ces trois concepts ont été présentées. Dans les prochaines pages, elles seront brièvement résumées. Ensuite, elles seront comparées aux définitions plus spontanées et moins officielles fournies par les participants aux groupes de discussion, quand ils ont été interrogés à ce sujet. Il s'agit de voir dans quelle mesure les orientations du programme correspondent à la vision et aux pratiques des intervenants lanauois du domaine de la sécurité alimentaire. Il faut souligner que cette partie de l'étude ne visait aucunement à évaluer si les informateurs connaissaient « les bonnes réponses » sur la sécurité alimentaire contenues dans le programme de subvention. Il s'agissait plutôt, au contraire, d'un premier angle pour aborder si le programme et ses orientations apparaissaient comme une réponse adaptée aux attentes des organismes communautaires du domaine de la sécurité alimentaire, et aux besoins des personnes auprès desquelles ils travaillent.

2.2.1.1 La sécurité alimentaire

Pour l'essentiel, c'est la définition de « sécurité alimentaire » formulée par le MSSS en 2002 qui a été retenue dans le cadre régional de gestion du programme de subvention. La voici :

« Pour être en situation de sécurité alimentaire, il faut que toute une population ait accès, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable aux points de vue social et culturel, que les individus aient un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils aient accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés. » (Bégin, Ouellet et Poissant, 2002, p.4)

Du point de vue des participants aux groupes de discussion, la sécurité alimentaire apparaît souvent comme une expression servant à désigner l'objectif général ou l'idéal que leurs organismes poursuivent, ou encore ce qu'ils veulent transmettre à leurs participants, à travers leurs activités en matière d'alimentation.

« Bien dans le fond, je pense que la sécurité alimentaire, c'est d'être capable de s'approvisionner, d'acheter ce dont tu as minimalement besoin, et d'être capable de faire de la planification pour pouvoir, avec tes revenus, avoir quand même les choses les plus importantes pour bien t'alimenter et alimenter tes enfants. Et c'est aussi avoir minimalement quelques connaissances au niveau de la nutrition, des choses qui sont bonnes pour la santé. »

- Des informateurs s'en sont tenus à l'aspect primaire de la sécurité alimentaire que constitue l'accès à des aliments.

« La sécurité alimentaire, je pense que pour les gens c'est : « Est-ce que je vais manger demain ? » (...) La personne qui reçoit son chèque au début du mois et déjà, en recevant son chèque, elle sait qu'elle n'a pas d'argent pour s'acheter de la nourriture, elle a une insécurité énorme là ! Et, comme X, on voudrait bien leur fournir toutes les vitamines, tous les minéraux, mais avec ce qu'on a, je pense que c'est déjà plus important qu'ils puissent manger au moins trois repas par jour, même s'il manque des substances vitaminées là. Qu'ils puissent déjà survivre là ! Il y en a que ce n'est plus de la sécurité, c'est de la survie alimentaire ! Ils n'ont rien à manger ! »

Par ailleurs, plusieurs informateurs ont souligné que la notion de sécurité alimentaire dépassait la seule question de l'accès à des aliments. Ils y ont ajouté, selon les cas, l'importance de la qualité sanitaire de ces aliments, la constance de l'approvisionnement en aliments ou encore la nécessité de disposer de connaissances et d'habiletés sur l'alimentation ainsi que la façon de se procurer les aliments et de les apprêter.

« Bien d'assurer que tout le monde mange, d'être sûrs de manger demain, et d'apporter des outils au monde pour qu'ils se débrouillent. (...) Bien oui, c'est sûr, de l'éducation populaire. Et d'autres choses que des bananes et des biscuits soda là, tu sais. »

- La dimension collective du concept de sécurité alimentaire a été mentionnée, autant par des participants provenant d'organismes communautaires que par des intervenants du réseau public.

« Et c'est des conséquences qu'ils ont sur la santé, la sécurité alimentaire. Les coûts astronomiques que le système nous coûte, pour la santé du monde. Parce que le monde, ils ne mangent pas à leur faim, et ils ne mangent pas sainement, parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers. Et c'est un devoir de la collectivité de s'assurer de ça. C'est un devoir. Et c'est la société. Une municipalité ou un établissement de santé qui n'a pas ça dans sa priorité, dans un milieu où ils s'appauvrissent... Ce n'est plus de la pauvreté, c'est de l'appauvrissement continu. C'est quelque chose qui est essentiel, parce que la société ne fonctionnera plus sans ça. »

- Par le biais du contrôle sur l'approvisionnement en aliments, l'existence du phénomène de l'alimentation à deux vitesses a été soulevée.

« C'est toute la notion du contrôle que la personne a, du contrôle sur ce qu'elle a dans son frigidaire. Il y a une notion de dignité dans la sécurité alimentaire. Les gens, c'est comme deux groupes... Des gens qui vont avoir accès à la nourriture parce qu'ils ont les moyens. (...) Parce qu'ils ont l'auto, parce que l'épicerie est proche ou parce qu'un producteur est proche, ils ont accès. D'autres personnes n'ont pas ces conditions-là. Qu'est-ce qu'on peut faire pour elles, pour qu'elles aient... Oui, elles mangent, mais qu'elles aient plus de contrôle sur ce qu'elles peuvent mettre dans leur frigidaire. (...) Je pense que c'est hyper-important dans la notion de sécurité alimentaire. »

- Dans la société, en général, l'expression « sécurité alimentaire » fait référence à tout autre chose qu'à l'accès pour tous à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et à coût abordable. Dans le secteur agroalimentaire, notamment, elle est plutôt utilisée pour désigner la « sécurité sanitaire des aliments », c'est-à-dire des qualités des aliments liées à leur mode de production, de transformation et de distribution. Il est question par exemple de salubrité des aliments. Des participants aux groupes de discussion ont parlé surtout de cet aspect.

« C'est être selon les normes de Santé Canada, produire un aliment qui est encore sain (...), qui a encore des vitamines. (...) Laver les mains, au niveau, bon, pour mes bénévoles. C'est important. Et la manipulation, tu sais. »

- Pour quelques informateurs, l'expression « sécurité alimentaire » se rapportait plutôt au programme de subvention grâce auquel ils ont pu financer une partie de leurs activités liées à l'alimentation, dont l'emploi d'une personne salariée.

2.2.1.2 Le développement social

Pour être admissibles à une subvention dans le cadre du programme, les projets soumis devaient notamment s'inscrire dans une perspective de développement social et de développement des communautés. Selon l'INSPQ (2002, cité par Bégin, Ouellet et Poissant, p.5), le développement social est d'abord défini comme une sorte de processus qui vise des objectifs précis :

« Le développement social vise la mise en place dans les communautés, dans les régions et à l'échelle d'une communauté, des conditions requises pour permettre aux citoyens et citoyennes :

- d'avoir droit à des conditions de vie décentes qui préservent leur santé physique et mentale ;*
- de pouvoir développer pleinement leurs potentiels ;*
- de pouvoir participer activement à la vie sociale et exercer pleinement leur citoyenneté au sein d'une société démocratique ;*
- de pouvoir être traité avec dignité (ex. : rémunération et conditions de travail) sur le marché du travail et de pouvoir tirer leur juste part de l'enrichissement collectif. »*

De plus, toujours selon l'INSPQ (2002), le développement social comporte des composantes fondamentales qui sont la participation, la démocratie, la solidarité et finalement la responsabilité, qui doit être assumée par les membres d'une société, chaque personne et chaque communauté, jusqu'à l'État et ses institutions (Bégin et Ouellet, 2003).

Sauf exception, l'expression « développement social » n'était pas inconnue pour les participants aux groupes de discussion, toutefois plusieurs ont éprouvé davantage de difficultés pour en donner une définition claire. Quelqu'un, par contre, a affirmé que la réalité du développement social existait bien avant que l'expression soit inventée et répandue.

« Oui, oui, on en discute là. Puis, pour une bonne partie de certains groupes, on a fait partie de tous les forums de développement social qui se sont tenus en 98 dans chacune des MRC. C'est un terme qui est arrivé, mais on le connaissait déjà d'avance. On ne le nommait juste pas comme ça. (...) Mais je veux juste faire un petit aparté. C'est comment il y a des choses qui sont vécues, qui existent, puis à partir du moment où on donne un terme, un nom du gouvernement, comment un moment donné... Parce que le gouvernement suit la mode ou je ne sais pas quoi là. J'avais un préjugé sans doute là, mais... Il y a des choses qui existent, existent, existent. C'est comme la notion « d'économie sociale ». Ça existait en 1922 dans mon village, avec ma grand-mère qui avait... C'est comment, un moment donné, on donne des noms comme « économie sociale » ou « développement social » ou même « cuisine collective ». (...) C'est de tous les temps que les gens se sont organisés quand ils étaient mal pris pour travailler ensemble, et tout ça. Mais là on donne des termes. Alors je veux bien donner une définition du « développement social », mais ça fait longtemps qu'il y a du travail à la base qui se fait dans ce sens-là. »

- Souvent, les informateurs ont tenté de fournir une définition du développement social à partir de leurs connaissances générales du fonctionnement de la société, et à partir de leur propre expérience de terrain avec les problématiques sociales, et notamment la pauvreté.

« Du côté social, c'est de développer les services. (...) Au niveau social, il n'y a pas de développement. On a des pauvres qui nous arrivent de partout, qui nous arrivent de Montréal, qui nous arrivent de Laval, qui m'arrivent de l'Ontario. J'en ai de partout. »

- Plus rares ont été les participants qui ont fourni une définition plus proche de la définition théorique impliquant des dimensions multiples.

« Il y a du développement économique qui se fait. (...) Pour moi, le développement social, c'est tout ce qu'on fait pour améliorer les êtres humains. L'éducation, la lutte à la pauvreté, la qualité de vie, la santé, (...) l'entraide. C'est ce que j'ai entendu beaucoup, moi, des intervenants. C'est les liens entre les personnes. Arriver à faire que les gens soient solidaires les uns les autres, et qu'ils s'entraident. (...) Donc moi, quand j'entends « développement social », c'est ça que je vois. Tout ce qui est pour l'être humain. Qu'est-ce qu'on va faire, pour qu'on s'améliore comme société, comme groupe de personnes qui vivent ensemble. »

- L'empowerment des participants (participation pour assumer une responsabilité qui contribue au développement du plein potentiel de chaque individu) a été considérée par certains informateurs comme une dimension du développement social. Il s'agit en quelque sorte d'une vision du développement social axée sur le rôle des individus. L'appel à l'exercice de la citoyenneté – pour les personnes démunies comme pour les plus favorisées – peut être considéré comme une extension de cette vision qui s'approche un peu de la responsabilité collective. À cet égard, l'optimisme n'était pas généralisé.

« Et pour les gens qui viennent à l'organisme, nous autres, pour le développement social, c'est qu'on leur apprend à servir. Si, admettons, qu'ils vont à des organismes et ils disent : « Bien moi, je veux faire du (...). Je veux être sur insertion sociale. » On leur dit : « il n'y a pas de problème. » Je leur crée un c.v. Il y en a qui ont réintégré le marché du travail. Il y en a qui ont résolu leur isolement. Il y a ça aussi, que nous autres, on règle un petit peu. D'être autonome. On essaie d'aider comme ça, le développement social, au moins. »

- La dimension plus collective du développement social a également été abordée. Le travail dans cette perspective a notamment été attribué aux organismes communautaires.

« C'est une expression qu'on entend beaucoup. Ça dépend comment on se l'est appropriée. « Développement social », c'est développement d'une société, d'une collectivité. Comment on en arrive à faire du développement plutôt que de la régression. (...) Quand on parle de développement social, on est vraiment à contre-courant. Parce qu'on est, depuis déjà plusieurs, je sais pas combien d'années, de semaines ou je ne sais pas quoi, en régression là-dessus, par rapport au développement. Et on travaille à contre-courant, les groupes communautaires. (...) C'est chacun pour soi, individualiste. Et quand on parle de développement social, on parle de collectif, on parle d'implication du monde. Et on est de plus en plus... En tout cas, moi, c'est pas à l'école que je suis allée. Je m'aperçois, des fois, que je ne suis pas teint de la bonne couleur. Parce que quand tu parles de développer, de responsabiliser une collectivité et non pas juste les individus d'une collectivité là, le pouvoir de développement social, c'est la responsabilité de la collectivité au service de la collectivité. Et non pas au service de l'individu, celui qui a le plus de courage ou qui a le plus de biceps, et qui est capable de s'en sortir, tu sais. »

- D'autres ont plutôt attribué les missions (ou une partie des missions) rattachées au développement social à des organisations gouvernementales ou para-gouvernementales, et même aux entreprises privées. Des attentes de résultats et des critiques quant au maintien des inégalités sociales et aux priorités accordées à l'économie ont été exprimées.

« Le développement social, c'est pas une responsabilité des groupes communautaires ça. C'est une responsabilité collective. On a une richesse à partager, des ressources à partager. Moi, je souhaite qu'ils travaillent avec les chambres de commerce. (...) Ça doit être une responsabilité partagée avec l'entreprise privée. (...) Avec les établissements des services sociaux. »

- Des participants sont allés jusqu'à affirmer que le travail des organismes communautaires auprès des démunis pouvait servir de prétexte au gouvernement pour ne pas s'investir dans le développement social.

« Des ressources de dépannage alimentaire. Pendant le temps que les gens ont faim, qu'ils vont réussir à avoir minimalement quelque chose dans leur assiette, bien pendant ce temps-là, le gouvernement peut se focaliser sur d'autres (choses). Ou développer l'économie en l'abstraction du développement social. C'est ça que je sens dans votre intervention. De voir qu'il y a une certaine forme de récupération. Pendant qu'on comble les besoins de base, bien on peut se préoccuper d'autres choses. Et autre chose que le développement social. »

- La question du travail en partenariat impliquant plusieurs organismes a aussi été mentionnée comme une composante du développement social.

- Des participants se sont montrés critiques face à l'aspect théorique du concept de développement social, et un peu face à l'attitude des élus qui en font la promotion.

« Ce qui manque dans le développement social, c'est que ceux qui sont en haut là, ils pensent, ils pensent, ils pensent quoi faire là. Mais eux autres, ils devraient venir nous rendre visite, passer une journée avec nous autres pour voir vraiment le milieu. Ils ne sont pas au courant de ça. Ils ne sont vraiment pas au courant de ça, ces gens-là. On a été surpris avec la semaine de l'action bénévole. Ça, ça nous a aidés comme organisme à nous faire connaître. C'est vrai que ça nous a aidés énormément. (...) Je pense aux députés, le maire, les conseillers haut placés là. (...) C'est ça. Et il n'y a pas juste le côté municipal là. Ça serait le côté provincial, faudrait qu'ils aillent le chercher, pour qu'ils voient vraiment tout ce que nous autres, comme organismes, on peut apporter aux familles. »

- Un participant, au contraire, a exprimé le souhait que l'expression « développement social » soit davantage utilisée, pour que les diverses organisations qui en font sans le savoir se l'approprient collectivement, et afin que se développe le sentiment de contribuer à la construction d'une société plus équitable.

« Je pense que le développement social, même si ça porte pas toujours son nom, tout ce qui se fait dans cette optique-là aurait avantage à être nommé un petit peu plus souvent. Pour, peut-être, que chacun qui en fait sente qu'il contribue à ce grand objectif-là. Parce que, finalement, le développement social, bien on l'a entendu un petit peu autour de la table, il peut se faire au niveau de l'individu, de la communauté, et ensuite au niveau de la société globale. (...) Dans un sens, il faut avoir, développer une certaine fierté et une certaine responsabilité face à l'ensemble de la société là. Alors moi, je pense que ça vaut la peine des fois. Comme Vision Montcalm ou autre, mais de la ramener sur le terme « développement social », comme si c'est quelque chose auquel on veut tous contribuer, quel que soit notre niveau ou nos occupations. »

- Au terme de la discussion concernant le développement social, les participants aux groupes de discussion étaient invités à préciser en quoi il était relié à la sécurité alimentaire. Plusieurs participants avaient toutefois établi cette relation de façon spontanée, avant que la question leur soit posée. En général, on y a vu une des dimensions de la vie sociale qu'il était possible de cibler pour intervenir dans une perspective de développement social.

« Bien, je voulais juste dire que, pour moi, le développement social, ça dépasse largement juste qu'on parle de cuisine. Aujourd'hui, on est là pour la sécurité alimentaire, o.k., mais on peut parler de logement, on peut parler que... Ça dépasse largement juste au niveau de la cuisine, le développement social. »

2.2.1.3 L'approche conventionnelle ou alternative

Dans le cadre régional de gestion du programme de subvention, on ne mentionne pas explicitement les concepts d'« approche conventionnelle » et d'« approche alternative ». Ils sont pourtant centraux dans le programme de subvention. Ils proviennent de la recherche de Rouffignat et ses collaborateurs (2002) qui privilégiaient l'approche dite « alternative » dans la façon d'aborder les problèmes de sécurité alimentaire. De leur point de vue, les pratiques alternatives devaient être distinguées des formes plus conventionnelles de soutien basées essentiellement sur « l'aide alimentaire » ou « le

dépannage alimentaire ». Cette distinction rejoint aussi celle que l'on retrouve entre les activités visant à prévenir l'insécurité alimentaire et celles visant seulement à soulager la faim.

On peut résumer en quelques points les principales caractéristiques des pratiques alternatives en matière de sécurité alimentaire, telles que définies par les mêmes auteurs.

- ♦ Ces pratiques visent le développement du potentiel des personnes et des collectivités à s'approvisionner de façon adéquate.
- ♦ Les formes de soutien offertes sont diversifiées. Elles peuvent se situer au niveau de la production, de la distribution ou de la préparation de denrées alimentaires.
- ♦ L'aide alimentaire est fournie selon un mode non marchand, par le biais d'un réseau de distribution parallèle.
- ♦ Ce type d'alternative constitue une réponse à la situation d'exclusion, par rapport au système normal de production et de commercialisation, dans laquelle se trouvent les personnes confrontées à l'insécurité alimentaire.
- ♦ Les activités sont mises en œuvre de manière à favoriser le développement des savoirs ou des savoirs-faire qui rendent les personnes, les groupes et les collectivités plus autonomes.
- ♦ La participation des personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire est encouragée, dans l'optique de développer leur conscience collective, sociale et politique, bref leur citoyenneté.

Les groupes de discussion ont permis de constater que les concepts d'« approche alternative » et d'« approche conventionnelle » ne font pas partie du vocabulaire courant utilisé par la plupart des intervenants Lanaudois du domaine de la sécurité alimentaire pour décrire leur pratique habituelle. Cela n'a cependant pas empêché les participants de tenter de définir ces concepts à la lumière de leur pratique et de leur univers connu. Le plus souvent, ils ont attribué le caractère « conventionnel » ou « alternatif » aux pratiques d'une organisation. Plus rarement, ils l'ont associé au comportement et aux problèmes particuliers de personnes usagères de ressources en sécurité alimentaire. Quelqu'un a même expliqué que l'approche alternative ne pouvait être utilisée qu'avec des personnes susceptibles d'y être sensibles.

« Bien moi, je pense que l'alternative, c'est dépendamment de la personne. Si on est capable d'aller plus loin que la première approche conventionnelle qu'on a, avec les premiers contacts qu'on a avec la personne. Il y a des personnes qui veulent absolument s'en sortir, et il y en a d'autres, bien dépendamment le bout qu'on leur a appris. Il y en a que ça vient de très très loin. C'est difficile de leur donner le choix. Il y a des personnes qui veulent. Y a-t-il quelque chose qu'on peut faire de plus ? Là, on va essayer de voir si on peut donner des recours alternatifs. On va regarder auprès de d'autres organismes si nous autres, on l'a pas, le service. Qu'est-ce qu'on peut leur offrir pour aller plus, plus... »

- Quelques informateurs ont manifesté une plus grande connaissance des concepts d'« approche alternative » et d'« approche conventionnelle », et parfois même établi des liens avec les concepts précédents, comme celui de « développement social ». Le plus souvent, l'approche « alternative » a été présentée comme celle qu'il fallait favoriser, parce qu'elle permettait d'aller au-delà d'une réponse ponctuelle à un besoin primaire, et même d'innover.

« Je vois une approche conventionnelle comme les fameux (...). C'est la charité. Et une approche alternative, bien ça serait peut-être d'une autre idée. Un groupe de personnes, genre communautaire. Et prendre le contact, puis cuisiner ensemble, puis bon. Je fais beaucoup les liens entre le développement social et les approches alternatives. Puis c'est... Les gens peuvent, ils ont des outils pour se prendre en charge eux-mêmes. »

- Des informateurs ont assez facilement classé les pratiques de leur organisme comme relevant de l'une ou l'autre des deux approches, parfois de façon spontanée. Des informateurs ont aussi affirmé que leur ressource utilisait, comme en complémentarité, les deux approches.

« Donc, c'est un peu comme X disait. Nous, on commence en donnant comme la nourriture, mais on les amène aux cuisines, aux repas, à l'alphabétisation. Donc, c'est les deux là (approches). »

- Dans un des groupes de discussion, des échanges intéressants ont porté sur des interrogations concernant la justesse ou non de baser la définition de l'approche - conventionnelle ou alternative - uniquement sur le type d'activités réalisées en sécurité alimentaire. On s'est demandé notamment si certains organismes faisant du dépannage alimentaire ne pouvaient pas se réclamer d'une approche « alternative », notamment de par le respect qu'ils portent aux participants. Ou encore si un moyen conventionnel ne pouvait pas être utilisé comme première approche de participants qu'on souhaiterait entraîner dans une démarche visant l'*empowerment*.

« Moi, je pense que des fois, on utilise un moyen conventionnel, pour connaître un petit peu ce que fait X. Le moyen est conventionnel, mais l'approche est tout à fait alternative. Dans le sens que les gens qui viennent là, c'est pas des pauvres (à qui) il rend service. C'est des gens qu'il aide, et c'est une façon d'accueillir les gens (...). Façon de travailler qui est alternative tant qu'à moi. Mais le moyen est conventionnel, effectivement. Comme les cuisines collectives prennent des moyens alternatifs, mais tout à fait dans la dépendance, avec l'approche presque conventionnelle. Moi, je pense qu'il y a une différence entre le moyen et la façon dont on utilise le moyen. »

- La notion de « dépendance », parfois associée à celle de « pouvoir », a été abordée comme un élément important pour distinguer les deux approches. La contrepartie de la dépendance, à développer, serait l'autonomie. Toutefois, comme quelqu'un l'a souligné, les enjeux de pouvoir autour de la sécurité alimentaire dépassent le niveau des problèmes individuels. Ils prennent leur source dans un contexte social marqué par le contrôle de l'approvisionnement alimentaire.

« Tantôt on parlait de donner à manger, d'apprendre à pêcher. Mais je pense qu'on est aussi à l'époque d'où vient l'approvisionnement et qui c'est qui en a le contrôle. Alors il y a toute une progression d'études. Apprendre à pêcher mais, en plus de ça... Tu veux apprendre à pêcher, mais le lac, il a quelqu'un qui contrôle l'approvisionnement. Quand même t'aurais ta ligne à pêche pour ta prise, il n'y en a plus de poissons. Parce que lui, il a décidé que c'était lui qui contrôlait le poisson, puis qu'un coup t'en aurais, puis t'en a plus. »

- La discussion a conduit, pour certains participants, jusqu'à une remise en question des catégories « approche conventionnelle » et « approche alternative », considérées comme trop associées à des jugements de valeur. De plus, la crainte de voir des activités mal catégorisées et, en conséquence, dévaluées, a été exprimée.

« C'est bien beau vouloir s'harmoniser les approches alternatives. Quand l'organisme a de la misère à survivre puis à offrir des services pour cette même population qui en a de besoin, bien c'est bien difficile de lui demander de faire plus que ce qu'il a fait là dans son intervention. Je trouve qu'on a souvent tendance à oublier ça. (...) Je trouve que, effectivement, ces approches-là, il ne devrait pas... Il n'y en a pas une bonne et une mauvaise. »

- Des informateurs ont finalement considéré que, au-delà des jugements de valeur, les deux approches étaient complémentaires et nécessaires.

« Oui, moi, je pense que les deux approches ne peuvent pas être séparées là. Si j'ai bien compris la définition de l'approche là. Comme disait X, c'est sûr que quelqu'un qui arrive en crise, il faut aller dans le conventionnel et lui donner à manger. Mais je pense que, pour un peu aller dans l'alternatif après qu'on l'a nourri, puis qu'il est prêt à nous écouter. Peut-être qu'on peut faire de la formation pour aller voir pourquoi il a toujours faim ou il a faim, puis essayer de lui tendre la ligne à pêche, si il ne prend pas ses poissons lui-même, la prochaine fois. »

- Par contre, certains participants se sont montrés davantage centrés sur l'action que sur la réflexion concernant cette action.

« On agit. Faut que tu agisses. T'as pas le temps de penser des fois. De penser, oui, c'est beau, mais bien souvent, faut agir bien plus vite qu'on pense. (...) C'est-à-dire le besoin est immédiat quand quelqu'un vient te demander de l'aide. Tu peux pas dire : « Bien, je vais y penser. » Non, non. C'est là là, et faut que tu y trouves ce besoin-là, faut que tu le solutionnes là, son besoin. (...) Mais, je veux dire, on ne s'en pose pas gros des questions dans l'existence. »

2.2.2 La concertation intersectorielle

La concertation intersectorielle constitue un autre critère inscrit dans les exigences du cadre de référence national du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Ainsi, les promoteurs de projets d'intervention étaient invités à démontrer que ceux-ci seraient réalisés en partenariat avec des organisations de différents secteurs d'activités. Toutefois, le comité consultatif régional avait décidé d'assouplir ce critère en demandant seulement aux promoteurs de démontrer que leur travail habituel était réalisé en partenariat avec les organisations de leur milieu. C'était un moyen parmi d'autres de tenir compte des démarches effectuées auprès de la RRSSL par les organismes du domaine de la sécurité alimentaire avec la TROCL, pour exprimer leurs attentes envers ce programme avant son lancement officiel.

En général, cette exigence de la concertation intersectorielle ou du partenariat, telle qu'adaptée dans Lanaudière par le comité consultatif régional, n'est pas apparue trop contraignante pour les promoteurs de projets. Selon les informateurs, il s'agissait le plus souvent d'une pratique courante déjà bien intégrée dans les façons de travailler.

« Puis on était déjà en concertation avec la Caisse populaire de X, et l'école. Donc c'est ça qu'on a inclus. Notre partenariat était là. C'est comme les cuisines collectives, on est en lien avec Moissons, des organismes comme ça. Donc, on échange avec le milieu. (...) On le fait déjà. La plupart de nos groupes, on ne marche pas tout seuls, sinon on ne ferait rien tout seuls. C'est ensemble qu'on est mieux. »

- De façon plus précise, le partenariat développé avant même le programme de subvention avec les organismes du milieu prenait, par exemple, la forme de partage de denrées obtenues en surplus.

« Puis il y a aussi beaucoup de partenariat. On parlait de partenariat un moment donné. Bien avec Saint-Lin et Sainte-Julienne, quand on a un surplus. Supposons, comme exemple là, une compagnie comme Jardins Mérite. Depuis au moins cinq ans à Noël, au mois de décembre, on va chercher directement à Montréal là. Et quand ils nous envoient à peu près 50 caisses de salade, il y en a pas mal de salades, hein, 50 caisses de salade. Mais là, j'appelle mon copain de Saint-Lin : « X, veux-tu de la salade ? » Ça fait qu'on s'échange comme ça là. C'est ça l'échange, dans le fond, d'être partenaires. Je pense qu'on est, entre organismes, bien on est au courant de nos besoins. Et je pense que la plus belle richesse qu'on a, je pense que c'est ça. De partager, un moment donné, notre surplus. »

- Dans de rares cas, l'exigence du partenariat a tout de même été moins facilement reçue.

« Bien moi, je trouvais que dans les exigences... Comme nous autres, le pourquoi qu'on a été refusés, il paraît que c'est le partenariat, bon. Une madame avec qui j'ai parlé m'a dit : « Bien tu sais, ça aurait pu, peut-être, que tu mettes des producteurs ». Nananan. Il n'y en a pas à Saint-Michel, tu sais. Je ne peux pas inventer des affaires qui n'existent pas, tu sais. Aussi, ça dépend de chaque région là, tu sais. »

- Dans le cadre du programme de subvention, la concertation intersectorielle pouvait aussi se manifester sous la forme de projets spécifiques de concertation ou de mobilisation. Toutefois, en ce qui concerne Lanaudière, le comité consultatif régional avait convenu de ne financer ce type de projets qu'à partir de la deuxième année d'implantation du programme. Lorsque ce sujet a été abordé lors des groupes de discussion, il s'est trouvé des participants pour manifester leur désaccord, compte tenu des besoins criants de financement des activités déjà mises en œuvre sur le terrain.

« Des forums, des colloques, des conférences (...) Ça fait plus que 25 ans que je suis là. Je me demande pourquoi on dépense tant d'énergie à s'asseoir à une table. Et ça, ça revient, hein. Allez pas me dire que vous n'êtes pas allés là (rires). Êtes-vous tannés de ça là ? C'est bien beau, aller dire nos besoins, mais ils sont là, nos besoins. Pourquoi se répéter à tout bout de champ ? Je suis tanné de ça, moi. J'en suis saturé de ça. On a des besoins, on connaît nos besoins. On fait partie des tables d'organismes communautaires. La TROCL et tout ça. Et tout le monde connaît leurs besoins. Puis on s'assoit pour faire des plans d'action, et tout ça, ensemble. (...) Moi, j'aime bien mieux prendre ces sommes d'argent-là et les donner aux organismes qui en ont besoin, que dépenser à des forums ou se ramasser à Joliette là, au Château Joliette là, pour écouter, trois jours de temps là, les problématiques du milieu, quand on les connaît par cœur les cas de toxicomanie, de suicide, des enfants battus. On les connaît. On le sait. Mais on n'a pas tous les outils nécessaires du côté financier. Des argents pour dépenser à la mauvaise place. »

2.2.3 Les acteurs ciblés

Bien que différents types d'organismes ont développé des activités pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire (organismes communautaires, établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, organismes de charité, écoles, entreprises privées, etc.), le programme de subvention s'adressait exclusivement aux organismes communautaires reconnus par la RRSSSL (financés ou non). Les participants aux groupes de discussion ont été invités à faire part de leur

opinion à ce sujet. La plupart ont considéré que le programme visait les bons groupes d'acteurs préoccupés par la sécurité alimentaire, principalement comme promoteurs potentiels de projets.

- Pour plusieurs, ce sont les limites du montant global de subvention à répartir dans la région, ainsi que l'existence d'organismes communautaires ayant déjà développé une expertise dans le domaine, qui justifient de ne pas élargir l'accessibilité du programme à d'autres groupes d'acteurs. Certains ont même exprimé de la colère devant l'évocation de cette possibilité.

« C'est à nous, qui sommes déjà sur pied, qui savons comment on fonctionne, il me semble que c'est à nous de recevoir ces argents-là. Pour continuer de faire ces projets-là, si on a l'expérience. C'est ça qui est important. Si on a l'expérience de ces choses-là, pourquoi donner ça à un autre organisme ? Il faut le continuer. (...) L'expérience est là, c'est important. Les nouveaux organismes, je n'ai rien contre quelqu'un qui veut en partir, mais c'est, comme je disais tantôt, éviter les dédoublements pour avoir une subvention. Il y a des gens qui sont capables de mettre n'importe quoi sur pied pour avoir une subvention. Mais côté alimentaire, quand les organismes sont déjà existants, pourquoi ne pas aider ces organismes-là à bien continuer leur travail ? »

- De rares participants ont manifesté une plus grande ouverture à l'arrivée éventuelle de nouveaux acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire, susceptibles d'alléger la tâche très lourde des organismes déjà en place.

« Je pense que s'ils ne coupaient pas, tu sais, les montants qu'ils donnent aux organismes communautaires. Il y a tellement de besoins ! Moi, des fois, j'aimerais ça qu'il y en ait d'autres (...) tu sais. Que ça ne soit pas spécifique aux organismes communautaires. On pourrait peut-être un petit peu moins. (...) On a lutté longtemps là. Je veux laisser une part aux autres moi là. (...) Mais une part, je veux dire, une part de travail. »

- Une solution de compromis a également été mentionnée, soit celle de tabler sur les ressources existantes pour éventuellement compléter leur travail en concertation avec eux.

« Si l'autre organisme commence à côté, bien là, nous autres, ça nous a donné quoi de travailler pendant cinq années quand même, cinq à six ans d'expérience qui se sont accumulés, dans un autre organisme qui irait chercher un montant pour repartir à neuf ? Tu sais, les locaux et tout ça, on les a montés d'année en année. Pourquoi ils ne nous donneraient pas des sous pour continuer à faire fonctionner ça plutôt que d'en donner... Ou l'autre organisme, ils sont prêts, mettons, à dire « o.k., comme on le fait nous autres, je m'en vais avec eux autres, et on continue ensemble ». Mais pas partir quelque chose de complètement différent à côté. »

- Des participants ont aussi abordé la participation possible d'acteurs particuliers à d'autres aspects du programme, notamment au comité consultatif régional.

« Mais moi, je ne faisais pas partie, à l'origine, de ça. Et ça a été... Vous êtes allés en chercher pour le sous-comité d'évaluation. Je pense que, au-delà des gens de la TROCL, ça serait intéressant qu'au comité, comme ça, qu'il y ait une ou deux personnes qui travaillent sur le terrain. (...) Mais je pense que les gens qui travaillent sur le terrain ne sont pas assez sollicités. »

- Enfin, le rôle de la DSPE comme gestionnaire et leader régional de ce programme a aussi été abordé, et plutôt bien accepté, ainsi que la façon dont ce rôle a été assumé.

« Moi, je pense que ça prend, je me suis rendue compte, actuellement, quelqu'un qui est responsable pour animer les lieux par rapport à ça. Que ça soit la santé publique qui ait le mandat de prévention et de promotion, bien moi, je trouve ça correct, tu sais. (...) Et aller chercher, mettre sur pied un comité, je trouvais ça positif aussi. Parce que c'est pas juste une personne, mais avec d'autres personnes que vous allez développer le concept. (...) Des projets de ce style-là, de prévention et promotion, bien va falloir que quelqu'un ait le leadership, là, de ça. Moi, je pense que vous avez l'expertise pour le faire et c'est correct. Moi, je pense que c'est pas n'importe qui. Moi, je trouve ça correct, honnêtement. »

2.2.4 Perception globale des orientations

On peut dire que les orientations fondamentales du programme de subvention ont été traduites en quatre, et même cinq exigences de base. Ainsi, pour être financés, les projets soumis devaient porter sur la sécurité alimentaire, s'inscrire dans une perspective de développement social et de développement des communautés, et proposer autre chose que du dépannage alimentaire (approche alternative plutôt que conventionnelle). De plus, les organismes promoteurs devaient être des organismes communautaires reconnus par la RRSSL et ils devaient démontrer qu'ils travaillaient habituellement en partenariat avec des organisations de leur milieu. Enfin, pour la première année d'implantation du programme dans Lanaudière, le comité consultatif régional avait décidé de ne financer que des projets visant à consolider des activités en sécurité alimentaire déjà mises en œuvre par les organismes promoteurs. Les projets visant à développer des interventions nouvelles ainsi que les projets de concertation et de mobilisation, également prévus dans le Cadre de référence national, étaient donc reportés à la deuxième année d'implantation du programme, en ce qui concerne Lanaudière.

La perception globale de ces orientations, ainsi que leur appréciation, ont varié selon les participants aux groupes de discussion. En général, ceux qui avaient bien saisi ces orientations les ont plutôt endossées. Le problème est que plusieurs semblent ne pas les avoir bien comprises, pour toutes sortes de raisons techniques. On constate aussi que les informateurs d'organismes communautaires avaient tendance à baser leur appréciation des orientations du programme sur l'expérience pratique vécue au sein de leur ressource, et même sur les intérêts propres à cette ressource.

- Bon nombre de participants travaillant dans des organismes communautaires se sont assez facilement ralliés aux orientations du programme, parce qu'elles correspondaient à leurs pratiques courantes.

« Oui, c'est des choses qui se font déjà chez nous, dans tous les services. On essaye toujours d'être alternatifs, de travailler le développement social de... C'est ça, le partenariat est très important. Ça fait que (pour) nous, pour une fois, c'était de l'argent qu'il y avait pour quelque chose qu'on faisait déjà. »

- Chez plusieurs informateurs d'organismes communautaires, la compréhension imparfaite de ces orientations a été associée à leur mode de présentation. On a reproché notamment au cadre de gestion régional, et surtout au formulaire de présentation des demandes, d'être trop compliqués, surtout pour des organismes offrant un soutien direct à des personnes démunies.

« Par rapport aux termes qu'ils employaient sur chaque question, si je me rappelle, parce qu'on avait des pages, en haut là, chaque objectif. Et je trouvais que c'était pas mal couper les cheveux en quatre (...). Pas pour ce qu'ils nous donnaient, mais par rapport... Nous autres, on est habitués de travailler, donner de la nourriture, donner des services. That's it ! Et tout expliquer comme ça, moi, je trouvais que c'était plutôt gouvernemental qu'autre chose. »

- La participation à l'une des deux rencontres d'information organisées dans le cadre de l'appel d'offres est apparue comme une condition favorisant une meilleure compréhension des orientations et des exigences du programme de subvention.

« Moi, je pense que pour les organismes qui n'étaient pas venus à la présentation sur ce programme-là (...), c'était pas évident d'aller dans le sens de l'information. Parce que lors de cette rencontre-là, il y avait quand même eu pas mal d'information sur les concepts, sur l'alignement. »

- On a aussi reproché à la lettre d'appel d'offres de n'avoir pas exposé assez clairement le fait que, la première année d'implantation du programme, seuls des projets de consolidation seraient privilégiés. Même des représentants d'organismes ayant eu recours à l'aide d'un organisateur communautaire lors de l'élaboration de leur demande de subvention ont mal interprété cette décision. Ils ont donc présenté des projets de développement d'initiatives nouvelles, refusés parce que non admissibles la première année. Ou encore, ils n'ont pas présenté de projet croyant ne pouvoir être admissible, à la suite d'informations mal interprétées.

« Bien moi, quand on a rempli le formulaire, c'est avec X aussi (...). Organisateur communautaire, c'est ça, du CLSC à (municipalité). Parce que moi, je ne comprenais pas la question de consolider. Parce que j'avais l'impression qu'il fallait que j'invente autre chose que consolider avec la première année. Parce que je pense qu'il y en a d'autres organismes communautaires qui ont fait une demande, puis ils ont été refusés parce qu'ils n'avaient pas bien compris ce sens-là, après discussion. »

- Quelques participants d'organismes communautaires n'ont pas été d'accord avec la décision de ne subventionner que des projets de consolidation pour la première année d'implantation du programme.

« Moi, c'est sûr qu'elle ne me convient pas, parce que c'est la raison pour laquelle on n'a pas pu avoir de sous pour mettre notre projet en branle là. Mais je trouve que c'est limitatif, évidemment, au niveau du programme. Et ça limite aussi les services qui vont être desservis à la population là. Mais en quelque part, un moment donné, c'est que tout le monde fait sa petite affaire, puis là on veut consolider. C'est correct aussi de consolider, mais (...). Il n'y a déjà pas de structure. On ne peut pas se joindre aux groupes qui consolident non plus. J'essaie de me mettre dans la peau de la RRSSSL aussi, de par les deux côtés. Et c'est limitatif. Je trouve que c'est limitatif. »

- Il est arrivé que des participants voient les orientations du programme de subvention comme étant démesurées, par rapport à la réalité terre-à-terre des personnes démunies connaissant l'insécurité alimentaire, et aussi par rapport à la réalité tout aussi terre-à-terre des organismes qui tâchent de leur venir en aide.

« L'impression que c'était des vœux pieux, le programme de sécurité. Sauf que, dans l'idéal absolu, bien oui, tout le monde veut manger biologique. Mais quand tu ne peux même pas manger, t'es loin. Je trouvais qu'on allait trop loin pour rien là. Même si c'est dommage. »

- Dans leur appréciation des orientations du programme, plusieurs n'ont pu s'empêcher de les juger en fonction des moyens prévus par ce programme. C'est ainsi que le montant global à distribuer entre les organismes de la région (moins de 140 000 \$ pour la première année), de même que la non-réurrence, en ont amené certains à relativiser les possibilités d'amélioration permises par ce programme. On a laissé entendre aussi que, vu les limites du programme, on aurait pu favoriser le refinancement, pour la deuxième année, de projets déjà consolidés et ayant bien fonctionné la première année. Finalement, le financement par projet a été remis en question.

« Ils mettent plein d'énergie à bâtir un projet qu'on ne pourrait probablement pas continuer, parce que l'argent va arrêter d'arriver... Et même si c'est... X dit qu'il est habitué à fonctionner sans subvention. Une fois que t'as eu une subvention pour un projet (...), de fonctionner avec la subvention, donc si après la subvention disparaît, ça peut être difficile. C'est sûr que, quand il y a des sous qui arrivent, c'est difficile quand ils ne reviennent pas. »

2.3 LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Cette troisième et dernière section de l'analyse thématique porte sur la mise en œuvre du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Autrement dit, elle concerne le processus même de l'implantation du programme dans la région de Lanaudière, abordé sous trois angles complémentaires. D'abord, on y expose un tableau d'ensemble des résultats de production du programme (principales données chiffrées disponibles au terme de la première année de mise en œuvre). Ensuite, la présentation porte sur les résultats de l'analyse de contenu concernant le déroulement de l'implantation (comment ça s'est passé) et les améliorations souhaitées par les participants à la démarche d'évaluation.

2.3.1 Quelques chiffres

- Lors de l'appel d'offres, en décembre 2002, tous les organismes communautaires reconnus (mais non nécessairement financés) par la RRSSSL ont été invités à soumettre un projet dans le cadre du programme de subvention. Une liste informatisée intitulée *Répertoire des organismes communautaires de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière* (Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2002) et comptant 171 inscriptions a constitué l'outil de référence pour l'envoi des invitations.
- En février 2003, vingt-huit organismes avaient soumis un projet, soit 16 % des organismes ciblés.
- Parmi les vingt-huit projets reçus, onze ont été jugés non admissibles (39 %), soit parce qu'ils ne visaient pas à consolider des activités déjà entreprises (huit projets), soit parce que le promoteur n'avait pas démontré que le projet portait sur la sécurité alimentaire ou dépassait le dépannage alimentaire ou visait le développement social (deux projets), soit parce que le pointage obtenu à l'évaluation des projets ne justifiait pas de lui attribuer une subvention (un projet).
- Les dix-sept projets jugés admissibles ont tous été financés. Toutefois, compte tenu des limites de l'argent disponible (139 035 \$ au total), le comité consultatif régional a décidé d'attribuer aux organismes financés un pourcentage de la subvention demandée. Ainsi, dans chaque MRC où des projets avaient été présentés (5/6), les promoteurs ayant obtenu le meilleur pointage à l'évaluation (un par MRC) se sont vus octroyer une subvention équivalant à 60 % de leur demande. Les autres promoteurs de projets admissibles ont obtenu un financement correspondant à 45 % de leur demande. Aucun organisme n'a donc obtenu le montant maximal de subvention prévu lors du lancement de l'appel d'offres, soit 20 000 \$.
- Dans l'ensemble, comme en témoigne le tableau 1, les subventions accordées ont permis de répondre à 30 % de la demande régionale totale (469 022 \$), ainsi qu'à 50 % des demandes initiales des dix-sept organismes financés (278 722 \$).

- Dans chacune des cinq MRC où des projets ont été financés, le nombre de ces projets variait entre un et cinq, et le montant des subventions accordées, entre 1 851 \$ et 12 000 \$. De plus, une subvention de 3 594 \$ a été versée à un organisme à mission régionale (voir tableau 1).
- C'est dans la MRC de Matawinie que le plus grand nombre de projets ont été financés, soit cinq projets. C'est également cette MRC qui a obtenu la plus grande part du budget total disponible, soit 30 %. À l'autre extrême, aucun organisme de la MRC des Moulins n'avait présenté de projet, donc aucun projet n'a été subventionné dans cette MRC (voir tableau 1).

Tableau 1

Synthèse des demandes de subvention et du financement versé pour l'année 2002-2003 en fonction des territoires desservis

Territoires	Projets soumis	Subventions versées	Projets non admis (raisons)
MRC de D'Autray	8 projets soumis - Total demandé : 124 987 \$ 27 % de la demande régionale totale	4 projets admis (50 %) - Total des subventions versées dans la MRC : 25 460 \$ 20 % des subventions demandées dans la MRC 41 % de la demande initiale (50 751 \$) des 4 organismes subventionnés de la MRC 18 % des subventions versées dans la région	3 projets ne visaient pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises 1 projet n'avait pas obtenu un pointage suffisamment élevé
MRC de L'Assomption	5 projets soumis - Total demandé : 87 514 \$ 19 % de la demande régionale totale	1 projet admis (20 %) - Total des subventions versées dans la MRC : 12 000 \$ 14 % des subventions demandées dans la MRC 60 % de la demande initiale (20 000 \$) de l'organisme subventionné de la MRC 9 % des subventions versées dans la région	3 projets ne visaient pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises 1 projet dépassait le dépannage alimentaire et s'inscrivait dans une perspective de développement social et de développement des collectivités
MRC de Joliette	4 projets soumis - Total demandé : 79 200 \$ 17 % de la demande régionale totale	3 projets admis (75 %) - Total des subventions versées dans la MRC : 29 940 \$ 38 % des subventions demandées dans la MRC 50 % de la demande initiale (60 000 \$) des 3 organismes subventionnés de la MRC 22 % des subventions versées dans la région	1 projet ne visait pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises
MRC de Matawinie	6 projets soumis - Total demandé : 101 213 \$ 22 % de la demande régionale totale	5 projets admis (83 %) - Total des subventions versées dans la MRC : 41 700 \$ 41 % des subventions demandées dans la MRC 47 % de la demande initiale (87 913 \$) des 5 organismes subventionnés de la MRC 30 % des subventions versées dans la région	1 projet ne visait pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises
MRC de Montcalm	3 projets soumis - Total demandé : 52 003 \$ 11 % de la demande régionale totale	3 projets admis (100 %) - Total des subventions versées dans la MRC : 26 341 \$ 51 % des subventions demandées dans la MRC 51 % de la demande initiale (52 003 \$) des 3 organismes subventionnés de la MRC 19 % des subventions versées dans la région	
+MRC des Moulins	Aucun projet soumis	Total des subventions versées : 0 \$	
Région de Lanaudière	2 projets soumis - Total demandé : 24 105 \$ 5 % de la demande régionale totale	1 projet admis (50 %) - Total des subventions versées à un organisme régional : 3 594 \$ 15 % des subventions demandées par des organismes régionaux 45 % de la demande initiale (8 055 \$) de l'organisme régional subventionné 3 % des subventions versées dans la région	1 projet non admis pour raisons multiples : ne visait pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises, ne semblait pas porter sur la sécurité alimentaire ni s'inscrire dans une perspective de développement social
Sommaire	28 projets soumis - Total demandé : 469 022 \$	17 projets admis (61 %) - Total des subventions versées : 139 035 \$ 30 % des subventions demandées dans la région 50 % de la demande initiale (278 722 \$) des 17 organismes subventionnés de la région	8 projets ne visaient pas la consolidation d'activités ayant déjà été entreprises 1 projet ne semblait pas dépasser le dépannage alimentaire ni s'inscrire dans une perspective de développement social 1 projet n'avait pas obtenu un pointage suffisamment élevé 1 projet non admis pour raisons multiples

- Dans l'ensemble, la sécurité alimentaire constituait le seul mandat assumé par deux des organismes ayant obtenu un financement dans le cadre de la première année du programme de subvention. Par ailleurs, c'était un mandat important ou le principal pour dix organismes, et un mandat plutôt complémentaire pour les cinq autres organismes (voir tableau 2).
- La majorité des organismes ayant obtenu un financement dans le cadre du programme étaient classés, parmi les organismes communautaires reconnus par la RRSSSL, comme appartenant à la catégorie « personnes démunies ou itinérantes » (voir tableau 3).
- Au total, c'est 41 445 \$ sur les 139 035 \$ disponibles (30 %) qui ont été attribués aux cinq promoteurs pour lesquels la sécurité alimentaire était un mandat secondaire.

Tableau 2

Les mandats poursuivis par les organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis

Les mandats poursuivis	MRC de D'Autray	MRC de Joliette	MRC de L'Assomption	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	Région de Lanaudière	Total
Sécurité alimentaire seulement	0/4	1/3	1/1	0/5	0/3	0/1	2/17
Sécurité alimentaire principalement	3/4	0/3	0/1	5/5	2/3	0/1	10/17
Sécurité alimentaire en complément	1/4	2/3	0/1	0/5	1/3	1/1	5/17

Tableau 3

Les catégories d'organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis

Les catégories d'organismes	MRC de D'Autray	MRC de Joliette	MRC de L'Assomption	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	Région de Lanaudière	Total
Personnes démunies ou itinérantes	3/4	1/3	1/1	4/5	2/3	1/1	12/17
Femmes	1/4	1/3	0/1	0/5	1/3	0/1	3/17
Familles	0/4	0/3	0/1	1/5	0/3	0/1	1/17
Jeunes	0/4	1/3	0/1	0/5	0/3	0/1	1/17

- Parmi les dix-sept organismes communautaires ayant obtenu un financement dans le cadre du programme, plus des trois quarts (13/17) recevaient par ailleurs un financement récurrent de la RRSSSL dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (RRSSSL, 2003).

- Le financement récurrent dont disposaient ces treize organismes en 2002-2003 variait globalement entre 9 466 \$ et 265 579 \$ (*ibid.*).
- On constate que, parmi ces treize organismes, ceux qui étaient classés dans la catégorie « personnes démunies ou itinérantes » (donc la majorité) disposaient en 2002-2003 d'un financement récurrent bien moindre que ceux des trois autres catégories. En effet, leur financement de la RRSSSL pour leur mission de base se situait entre 9 466 \$ et 26 615 \$, alors qu'il variait entre 59 620 \$ et 265 579 \$ pour les organismes des trois autres catégories.
- Les sources de financement « de base » des quatre autres organismes, telles que transmises pour les fins du *Portrait des ressources oeuvrant pour la sécurité alimentaire dans Lanaudière* (Poissant et Lemire, 2003), étaient multiples. On y retrouvait, selon les cas : le CLSC, les clubs sociaux, les députés, le Fonds de lutte à la pauvreté, le Fonds jeunesse, Centraide, la caisse populaire, les communautés religieuses, des entreprises privées locales et diverses activités d'autofinancement (comptoir vestimentaire, vente de plats cuisinés, vente de livres de recettes, contribution des participants).
- Le niveau de financement de ces quatre derniers organismes, selon la même source d'information, était très variable. Il se situait, selon les cas, entre 0 \$ et 4 999 \$, entre 10 000 \$ et 14 999 \$, entre 15 000 \$ et 24 999 \$ ou à 35 000 \$ et plus.

Tableau 4

Le financement récurrent obtenu de la Régie par treize des organismes financés au cours de l'an I du programme de subvention en fonction des territoires desservis

Les catégories d'organismes	MRC de D'Autray		MRC de Joliette		MRC de L'Assomption		MRC de Matawinie		MRC de Montcalm		Région de Lanaudière	
	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$
Personnes démunies ou itinérantes	2	21 613 \$ à 22 197 \$	1	9 466 \$	0	0	4	12 955 \$ à 15 914 \$	0	0	1	26 615 \$
Femmes	1	83 237 \$	1	72 103 \$	0	0	0	0	1	77 986 \$	0	0
Famille	0	0	0	0	0	0	1	59 620 \$	0	0	0	0
Jeunes	0	0	1	265 579 \$	0	0	0	0	0	0	0	0

Source des données : RRSSSL, *Rapport annuel 2002-2003*, Saint-Charles-Borromée, octobre 2003.

- Les cuisines collectives constituent sans conteste le principal type d'activités en matière de sécurité alimentaire réalisées par les promoteurs dont les projets ont été financés au cours de la première année du programme de subvention. En effet, la presque totalité des dix-sept projets (soit seize projets) comportaient des activités de cuisines collectives (voir tableau 5).
- Les autres types d'activités réalisées en matière de sécurité alimentaire par les organismes financés (voir tableau 5) étaient, par ordre d'importance : les ateliers éducatifs ou d'information et conférences (11/17) ; la préparation ou distribution de collations, de petits déjeuners ou de lait dans les écoles (4/17) ; l'épicerie ou magasin partage (2/17) ; les repas communautaires (2/17) ; les sorties éducatives à saveur alimentaire (1/17) ; et la popote roulante (1/17).

- Il faut noter que, dans la présentation des projets, les ateliers éducatifs étaient souvent associés étroitement aux cuisines collectives, dont ils pouvaient constituer un volet.
- Deux organismes ont mentionné leur intention de développer une activité de jardin communautaire dans le cadre du projet soumis. Un autre a signalé être en voie de développer des buffets populaires. Les données disponibles n'ont pas permis de vérifier si ces activités nouvelles ont pu être effectivement développées. L'exercice de reddition de compte exigé des promoteurs pour le printemps 2004 devrait fournir des informations à ce sujet.
- La comparaison des MRC révèle que les organismes subventionnés offrant de multiples activités en sécurité alimentaire, outre les cuisines collectives et les ateliers éducatifs, se retrouvent majoritairement dans les MRC de Matawinie et de Montcalm (voir tableau 5).

Tableau 5
Les activités à consolider visées par les projets financés en fonction des territoires desservis

Types d'activités	MRC de D'Autray	MRC de Joliette	MRC de L'Assomption	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	Région de Lanaudière	Total
Cuisine collective	4/4	3/3	1/1	5/5	3/3	0/1	16/17
Ateliers éducatifs ou d'information, conférences	2/4	3/3	1/1	4/5	0/3	1/1	11/17
Préparation et/ou distribution de collations, de petits déjeuners ou de lait dans les écoles	1/4	0/3	1/1	2/5	1/3	0/1	4/17
Épicerie ou magasin partage	0/4	0/3	0/1	0/5	2/3	0/1	2/17
Repas communautaires	0/4	0/3	0/1	2/5	0/3	0/1	2/17
Sorties éducatives	1/4	0/3	0/1	0/5	0/3	0/1	1/17
Popote roulante	0/4	0/3	0/1	0/5	1/3	0/1	1/17
Projets de jardins communautaires ou collectifs	0/4	0/3	0/1	1/5	1/3	0/1	2/17
Projets de préparation alimentaire pour vente (buffets)	0/4	0/3	0/1	1/5	0/3	0/1	1/17

D'autres constats intéressants peuvent être tirés d'une comparaison de ces données, sur les projets de recherche subventionnés en 2003, avec les informations publiées la même année sur les ressources oeuvrant pour la sécurité alimentaire dans Lanaudière (Poissant et Lemire, 2003).

- Si on compare les projets financés grâce au programme de subvention avec les ressources répertoriées dans les différentes MRC, on constate que les MRC des Moulins et de L'Assomption, où le moins de ressources ont été répertoriées, sont également celles où le moins de projets ont été financés. Par contre, la MRC de Matawinie, où le plus de ressources ont été répertoriées, est également celle où le plus de projets ont été financés (voir tableau 6). Ces constats, bien sûr, sont

tout à fait compatibles avec l'orientation de financement axé sur la consolidation retenue pour la première année d'implantation du programme.

- On peut souligner également que les données disponibles sur la pauvreté et l'extrême pauvreté dans les territoires de CLSC coïncident assez bien avec le nombre de ressources répertoriées et de projets subventionnés dans les MRC. En effet, le territoire du CSSS de Matawinie⁵ était, en 1996, en tête de liste des territoires de CLSC lanauchois en ce qui concerne la pauvreté, avec 22,4 % de la population vivant sous le seuil de faible revenu. C'est également le territoire où le pourcentage d'extrême pauvreté était le plus important la même année, avec 7,9 % de la population disposant de moins de 50 % du seuil de faible revenu. La situation du territoire du CLSC Montcalm était assez comparable, puisque 22,2 % de la population y était en situation de pauvreté, et 7,8 % en situation d'extrême pauvreté, toujours en 1996. Par contre, la même année, les territoires du CLSC Meilleur (MRC de L'Assomption) et du CLSC Lamater (MRC des Moulins) étaient ceux où les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté étaient les moins élevés : respectivement 14,6 % et 18,2 % de la population dans la pauvreté, et 5,3 % et 6,7 % de la population dans l'extrême pauvreté (Poissant et Lemire, 2003, p. 7 et 10)⁶.
- Si on s'en tient à la description des projets subventionnés, certains types d'activités en matière de sécurité alimentaire (voir tableau 4) semblent n'avoir été développés que dans les MRC les plus marquées par la pauvreté et l'extrême pauvreté. C'est le cas, par exemple, pour les repas communautaires (mentionnés dans la MRC de Matawinie seulement) et pour les épiceries ou les magasins partage (mentionnés dans la MRC de Montcalm seulement).
- C'est également dans les MRC de Matawinie et de Montcalm seulement que des activités de développement (jardins communautaires et buffets populaires) ont été mentionnées dans le cadre des projets soumis et financés.

Tableau 6
Le nombre de ressources répertoriées en sécurité alimentaire en fonction des territoires desservis

	MRC de D'Autray	MRC de Joliette	MRC de L'Assomption	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	MRC des Moulins	Lanaudière
Nombre de ressources hors du secteur scolaire	14	18	10	18	13	9	82
Nombre de ressources du secteur scolaire	2	2	2	3	5	3	17
Nombre total de ressources	16	20	12	21	18	12	99

Source : Poissant et Lemire, 2003.

⁵ Il s'agit du territoire de la MRC de Matawinie moins la municipalité de Saint-Damien.

⁶ Il faut noter toutefois qu'aucune pondération n'a été appliquée à cette statistique concernant les taux de pauvreté dans les MRC de L'Assomption et des Moulins. Comme ces MRC sont les plus peuplées, il faudrait tenir compte aussi de cet élément pour mieux juger de l'adéquation du nombre de ressources.

2.3.2 Comment ça s'est passé

Au-delà des données chiffrées présentées à la partie précédente, le processus d'implantation dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, après son annonce en mai 2002 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, peut être résumé par sa composition en quelques étapes.

- Tout d'abord, la première version d'un cadre régional de gestion du cadre de référence national a été rédigée par un comité interne sur la sécurité alimentaire de la RRSSSL/ADRLSSSSL, au cours de l'été 2002 (Bégin et Ouellet, 2002), et des organisations régionales ont été invitées à déléguer une personne à un comité consultatif régional.
- Le comité consultatif régional a consacré quatre de ses cinq premières rencontres (automne 2002) à la validation du cadre régional de gestion, puis à l'organisation d'un processus d'appel d'offres et de sélection des projets.
- Une lettre a été envoyée à l'ensemble des organismes communautaires reconnus par la RRSSSL le 12 septembre 2002, pour leur annoncer le lancement prochain de l'appel d'offres.
- Une seconde lettre a été envoyée à l'ensemble des organismes communautaires reconnus par la RRSSSL en décembre 2002, pour lancer l'appel d'offres. Ils étaient invités à présenter des projets avant le 14 février 2003, selon les modalités précisées dans cadre régional de gestion, et en complétant le formulaire élaboré pour cet usage. La lettre précisait notamment que les promoteurs de projets pouvaient demander le soutien, lors de l'élaboration de leurs projets, des deux responsables du programme à la DSPE ou celle des organisateurs communautaires de CLSC.
- En janvier 2003, deux rencontres d'information ont été tenues, l'une dans le sud de la région, et l'autre dans le nord, à l'intention des éventuels promoteurs de projets. De possibles partenaires intersectoriels ont également été invités à ces rencontres. Dans l'ensemble, la participation a été relativement limitée (une dizaine de participants dans le sud de la région, et une vingtaine dans le nord).
- Le comité consultatif régional a consacré deux réunions à l'évaluation et à la sélection des 28 projets reçus. Pour ce faire, il s'est doté de deux outils : une première grille pour juger de l'admissibilité des projets (promoteurs admissibles, projets de sécurité alimentaire reçus dans les délais, consolidation plutôt que développement, projets dépassant le dépannage alimentaire), et une seconde grille pour attribuer un pointage individuel à chacun des projets (critères basés sur les orientations et les exigences du programme). L'évaluation des projets a été faite individuellement par chacun des membres du comité, puis les pointages individuels ont été confrontés et revus en groupe. Par la suite, le comité a pris la décision de financer l'ensemble des dix-sept projets jugés admissibles, en attribuant à chacun des promoteurs un pourcentage de la subvention demandée. Le projet le mieux coté dans chacune des cinq MRC ayant présenté des projets a obtenu 60 % du montant réclamé (donc un maximum de 12 000 \$), et les douze autres projets ont obtenu 45 % du montant demandé.

- Les promoteurs de projets ont été informés du résultat de l'appel d'offres par une lettre du 17 mars 2003, et une autre lettre confirmant le versement prochain de 90 % de la subvention obtenue a été envoyée le 9 avril 2003 aux promoteurs financés. Ces derniers étaient également informés que la dernière tranche de 10 % de leur subvention accordée serait versée à la fin du projet (mars-avril 2004), après réception d'un rapport de reddition de comptes.

Les groupes de discussion ont permis aux informateurs de témoigner de la façon dont ils ont vécu le processus d'appel d'offres et de sélection de projets mis en œuvre par le comité consultatif régional.

- Comme il a été mentionné à la section précédente (2.2.4 Perception globale des orientations), des informateurs ont reproché la trop grande complexité du processus, et notamment du formulaire de demande de subvention et du vocabulaire employé, compte tenu que plusieurs organismes communautaires s'adressant aux personnes démunies sont opérés par des bénévoles, plus habiles dans le travail de terrain que dans la rédaction de projets.

« Vous savez, pour des petits organismes là, des fois c'est pas évident. Et les subventions, les demandes de subventions là, nous autres, c'est pas quelque chose qui est habituel. On ne remplit pas ça plein de fois dans l'année. Des fois, des chinoiseries. (...) C'est tellement pas évident. Des fois, ça m'est arrivé d'aller chercher de l'aide de l'organisateur communautaire ou d'appeler à la Régie, puis de demander des lumières là. Parce que c'est pas toujours facile là, la paperasserie. »

- On a reproché aussi que le processus n'ait pas intégré la possibilité que les membres du comité de sélection puissent téléphoner aux promoteurs pour valider leur compréhension de certains aspects de la demande.

« Je me souviens bien, sur le formulaire, c'était écrit : « Dis ce que t'as à dire, parce qu'on ne te rappelle pas. » Oui, c'était bien ça. (...) Tu sais, des fois là, il y a peut-être des projets qui ont été refusés parce qu'il y a une affaire qui n'a pas été dite par la personne qui a composé le projet dans le même vocabulaire ou dans les mêmes termes que ceux qui l'évaluent. Et dans le fond, ça voulait peut-être dire la même chose, mais le projet a été refusé à cause de ça. »

- Dans le même sens, des informateurs ont mis en évidence la grande part d'interprétation qui a pu se glisser dans la compréhension de ce qui serait considéré comme des projets de « consolidation ».

« Je connais, par contre, un organisateur communautaire de (une MRC), chez nous, qui est allé aider un groupe (un organisme) qui a été refusé, parce que lui, dans sa compréhension, mettait un jardin, pour (...) approvisionner la cuisine collective. C'était de la consolidation. Ça a été vu comme un nouveau projet. Alors il y a cet éventail-là d'interprétation. (...) Et l'organisateur communautaire leur avait dit que c'était correct. Mais l'organisateur communautaire, à partir des informations, des documents, lui, avait interprété ça. (...) Alors moi, je me dis qu'il y a ce domaine-là, d'interprétation, que je ne sais pas comment on peut régler. »

- Du point de vue de plusieurs organismes communautaires, trop peu de temps leur a été accordé pour élaborer leurs demandes de financement.

« J'ai ressorti le projet. Je ne l'ai pas avec moi là. Puis j'avais noté que je l'ai eu, le formulaire, à la mi-janvier, puis on avait trois semaines. Trois semaines, dans la réalité là. Moi, je suis la seule employée. Il fallait que je réunisse les gens. Il fallait que j'en parle au CA, que je fasse valider (...). Que je pose des questions. Je fais pas du bureau, moi, à 40 heures semaine. J'ai peu de temps pour faire du bureau et remplir ça. Trois semaines, c'est vraiment trop court. Je trouve que c'est trop court. »

- Dans quelques cas exceptionnels, des organismes communautaires n'ont pas pu présenter de demande de subvention parce qu'ils n'ont pas reçu le formulaire dans le cadre de l'appel d'offres, même s'ils étaient admissibles à ce programme.
- Par ailleurs, le soutien d'un organisateur communautaire, dans l'élaboration d'une demande de subvention, semble avoir été refusé à un organisme communautaire.

« Ensuite, pour ce qui est des organisateurs communautaires du CLSC, moi, j'étais allé voir un organisateur communautaire du CLSC quelques mois avant, pour avoir de l'aide, et ça m'avait été refusé parce qu'on n'avait pas de volet éducatif (...). En tout cas, ça m'a été refusé. Ça fait que c'est sûr que j'ai pas été porté à aller au CLSC. J'avais téléphoné un jour de la semaine pour lui poser des questions. Et les réponses, il n'a pas eu le temps de me les donner. J'avais essayé de te rejoindre. On s'est parlés, je pense, une fois. Puis là j'ai réussi à faire un petit bout avec ça. Mais c'était la course contre la montre. C'était l'enfer. »

- D'autres personnes, dans les organismes communautaires, ont eu de la difficulté à préparer leur demande de subvention à cause des contraintes imposées, notamment en ce qui concerne les dépenses admissibles.

« Je pense aussi que c'était les dépenses qu'on pouvait mettre dans ce projet-là. On ne pouvait pas mettre de logement, on ne pouvait pas acheter de l'équipement. Et c'est temporaire. Et c'est une subvention qu'on ne savait pas s'il allait y avoir une deuxième année. (...) Donc il fallait mettre des choses que (...). Mais il faut être capable de continuer à avancer quand même là. On pouvait pas payer, par exemple, un loyer, tu sais. (...) Non, de l'équipement, c'était pas pertinent, ils ont dit. Une chambre froide, par exemple. »

- Une autre contrainte déplorée par des informateurs d'organismes communautaires se rapporte, en quelque sorte, au principe du financement par projets et de la non-récurrence de ce financement. En outre, ce mode de financement semble favoriser les organismes pour lesquels la sécurité alimentaire ne constitue qu'une mission complémentaire. Il s'est trouvé pourtant des participants qui ont manifesté plutôt une satisfaction à l'égard du « petit plus » représenté par la subvention obtenue.

« Même si c'est le minimum, je pense que ça nous permet de (...) parce que t'as eu ce projet-là. Mais au moins, ça te permet d'avancer et, si il t'en reste, tu vas avoir quelque chose. Tu sais, un organisme pas de permanence, c'est très difficile à fonctionner, en sécurité alimentaire comme en d'autres choses, tu sais. C'est vraiment minimalement. C'est sûr qu'au début, on s'attend un peu à ça, mais je trouve qu'ils sont très fatigants. »

- La participation aux deux rencontres d'information de janvier 2003 a été jugée importante, et identifiée comme un moyen ayant permis de faciliter la bonne compréhension des orientations, exigences et modalités d'application du programme de subvention.

« C'était pas évident d'aller dans le sens de l'information, parce que, lors de cette rencontre-là, il y avait quand même eu pas mal d'information sur les concepts, sur l'alignement. (...) Quand il nous manquait cette information-là, c'était pas évident de présenter un projet. Ça fait que moi, je t'avoue, si j'avais pas été à cette réunion-là... »

- L'initiative de la DSPE de mettre sur pied un comité consultatif régional pour l'aider à implanter le programme de subvention dans Lanaudière a été jugée pertinente.

« Et aller chercher, mettre sur pied un comité, je trouvais ça positif aussi. Parce que c'est pas juste une personne, mais avec d'autres personnes que vous allez développer le concept. »

- Les décisions prises avec le comité consultatif régional, dans le cadre du processus de sélection des projets, ont semblé plutôt bien reçues, qu'il s'agisse de s'assurer qu'il y ait des projets subventionnés dans chaque MRC, ou de financer tous les projets jugés admissibles.

« Moi, (...) je trouvais l'idée qu'il en ait dans chacune des MRC, je trouvais ça intéressant. La MRC des Moulins avait pas présenté de projet, mais c'était leur problème. Ils auraient pu en présenter. Moi, je trouve que la décision (...). Plus de projets, mais avec moins par projet. Parce que c'est inversement proportionnel par rapport au montant. Moi, je pense que si on veut créer un mouvement, démarrer ça, la sécurité alimentaire, et élargir un peu les concepts, mais c'est mieux. Parce que (...). Il y avait des projets qui avaient juste cinq milles dollars, si je me rappelle. Vous aviez sorti une liste là. (...) Moi, je pense que vous aviez pris une bonne orientation d'en financer plus en diminuant un peu les subventions. Parce que je trouve que si on veut être plus des multiplicateurs, mais des fois, des cinq milles dollars, si tu fais, dans un petit village, une activité, et que ça te permet de rayonner davantage ou d'aller chercher du partenariat qu'avant tu pouvais pas aller chercher, tu sais. Ça fait que moi, je suis d'accord avec l'orientation que le comité avait prise. C'était moins que ce qu'on avait demandé, mais on l'a eu. Moi, je trouve que c'est déjà bien. »

- Il a été mentionné, par ailleurs, qu'en soi le montant de la subvention demandée et accordée ne constituait pas un critère suffisant pour évaluer ce qu'il était possible de réaliser avec cet argent.

« Mais encore là, c'est difficile à évaluer dépendamment, encore là, des organismes. Des organismes qui ont déjà une subvention de base, comme je disais tantôt, qu'ils aient un projet additionnel pour (...), des critères alimentaires qu'ils intègrent dans leurs autres activités, je pense que c'est correct. C'est ça que je voulais discuter. Toujours une question de survie, en quelque part. Quand t'as pas de subvention de base, des gens qui ont, mettons, je le sais pas, 100 000 \$ de subvention de base, et après y peuvent rajouter des éléments, d'autres choses, pour développer un créneau différent ou développer le partenariat ou développer d'autres choses, je pense que c'est aidant, tu sais. Je pense que ça dépend. Et quand tu en as pas beaucoup, tu sais. Moi, je vois des (...). Ils avaient des petits projets, et ils ont eu 5 000 \$. Je connais pas exactement ce qu'ils avaient présenté comme projet, mais peut-être dans ce coin-là, avec ce 5 000 \$ là, ils ont pu développer des choses intéressantes. Je le sais pas. »

- En ce qui concerne la façon de gérer le budget obtenu pour les projets subventionnés, la liberté laissée aux promoteurs de fixer leurs priorités a été appréciée.

« Et là, on aménage le projet à partir de ce qu'on a eu. Et on avait la liberté aussi de faire ça. Vous nous avez pas dit : « Avec votre 12 000 \$ au lieu de 20 000 \$, vous allez faire telle, telle, telle affaire ». C'est à nous à dire : « On avait demandé 20 000 \$, on a 12 000 \$, nous, avec notre 12 000 \$, on a fait telle, telle affaire. Et telle autre affaire on la fera pas, parce qu'on l'a pas eu. » Moi, je trouvais ça correct, parce que ça respectait... »

2.3.3 Les améliorations souhaitées

Les participants aux groupes de discussion ont formulé différentes suggestions d'amélioration à apporter aux modalités d'application du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Certaines de ces idées ont même pu être prises en compte et intégrées dans le processus d'appel d'offres de la deuxième année du programme, soit avant la fin de la présente démarche d'évaluation.

- Les améliorations suggérées aux modalités d'application du programme de subvention visaient notamment la simplification du formulaire, l'octroi de plus de temps pour préparer les demandes de subvention, la disponibilité de personnes ressources pour soutenir les promoteurs dans l'élaboration de leurs projets et même dans la modification de premières versions, la tenue de rencontres d'information dans chaque MRC, etc.

« Faciliter le questionnaire. Le rendre plus accessible pour tout le monde. Que ça soit compréhensible, simple et compréhensible. »

« Si jamais il y a une autre rencontre pour une deuxième année, qu'ils nous donnent beaucoup plus de temps (...) C'est ça. Qu'ils nous donnent du temps pour qu'on soit capable de vraiment étudier, de fond en comble, toutes... aller voir les personnes ressources à temps. »

« Minimale, ce genre de projet-là ou de quoi que ce soit qu'on me demande, qui vient influencer le vécu, le quotidien, je pense que ça devrait être trois mois, pour permettre aux gens de commencer à, je le sais que je suis peut-être exigeante, mais de commencer à jongler. En disant : on a-tu une idée, chez nous, qui se rapproche de cette chose-là ? On peut-tu le faire valider avec les gens qui y participent ? Regarder notre instance décisionnelle et de CA, revenir à des modifications ? Moi, je pense que trois mois, c'est un minimum de délai pour permettre une démarche éducative, d'éducation populaire. »

« Ce que je comprends, c'est que les gens qui voulaient avoir de l'aide pouvaient s'adresser à la Direction de santé publique. Mais je me demandais si, je pense au Programme de subvention en santé publique notamment. C'est qu'il y a un support, tu sais, une aide qui est accordée par quelqu'un qui est dégagé pour faire ça. Mais qui aussi, à partir du moment que le projet est rédigé, peut avoir des conseils, tu sais. Je me demandais si on devrait pas, (...) si ça pourrait être une amélioration dans le fond, pour aider les gens non seulement dans l'élaboration et la conception, mais après coup. Un coup qu'il est rédigé, qu'il y ait quelqu'un qui revoit, dans le fond, le questionnaire. Je me demandais si ça serait pas quelque chose (...). Mais le formulaire, le projet comme tel. Voir s'il répond aux objectifs, s'il est conforme, avant qu'il soit envoyé. Pour aider. Parce que X, il fait ça pour le Programme de subvention de santé publique, tu sais. S'il t'a accompagné dans ta démarche, il va regarder, et s'il y a des petits problèmes, il va te conseiller là-dessus. »

« Au ministère de la Famille et de l'Enfance, par exemple, quand tu demandes un projet, ils te demandent de l'envoyer un mois avant, et ils vont (...). S'il est acceptable ou pas. Et ils vont t'appeler, ils vont te dire (...). »

« Mais dans l'ordre de l'amélioration. Je le sais pas les possibilités à la Direction de santé publique. (...) Prendre contact avec le promoteur pour valider les choses (...) qui sont pas claires. (...) Et de carrément le compléter là. Tu parles au téléphone, tu prends les notes que la coordonnatrice ou le coordonnateur, s'il a rempli le questionnaire. C'est pas possible ? Moi, je pense que c'est assez (...). Je sais bien, moi, dans le cadre des analyses de projets qu'on fait ici (...). Le promoteur, il l'a déposé à la bonne date là, il est reçu son projet. On l'analyse. Il manque des éléments, il y a des choses qui sont pas claires ou que j'ai pas comprises, il faut clarifier. »

« Est-ce que, suite à ça, vous sentez le besoin de refaire une rencontre régionale pour les groupes qui seraient intéressés dans le développement ? Moi, je pense qu'y a des outils, des aspects gagnants que vous avez faits la dernière fois là. Au-delà de tout ce qu'on peut faire comme commentaires, comme rencontrer les groupes, idéalement par MRC. Ça serait le fun. Mais de faire au moins une ou deux rencontres par point nord ou sud, je sais pas quoi. Est-ce que ça, c'est prévu ? »

« Je me dis, en cours de rédaction des projets, on va vous consulter beaucoup plus étroitement, beaucoup plus rapidement, dans la mesure des possibilités. C'est déjà quelque chose, de part et d'autre, qu'on peut améliorer. S'assurer qu'on est dans le temps, s'assurer qu'on est dans les paramètres et dans la section G du fameux formulaire. »

- Parmi les suggestions relevant de la DSPE qui ont pu être déjà intégrées à la suite des groupes de discussion, dans le cadre de l'appel d'offres pour la deuxième année, on peut mentionner : une simplification de la lettre d'appel d'offres, un peu plus de temps accordé aux organismes communautaires pour l'élaboration de leurs demandes de subvention, une insistance sur la possibilité d'aller chercher de l'aide auprès des organisateurs communautaires de CLSC et des deux responsables du programme à la DSPE, une rencontre organisée avec les organisateurs communautaires de CLSC pour les préparer à soutenir d'éventuels promoteurs. Il ne s'agit donc pas de modifications concernant les fondements du programme, mais davantage les modalités techniques de sa mise en application.
- En ce qui concerne plus particulièrement le délai supplémentaire accordé pour l'élaboration des projets, on peut noter qu'il a été en quelque sorte négocié et grugé à même le délai supplémentaire que le comité consultatif avait souhaité se réserver pour réaliser la sélection des projets de la deuxième année.

« On peut-tu dire qu'on va serrer les deux côtés ? On va serrer les organismes, et le comité va devoir faire son bout ? La latitude nécessaire là. Et, bon, serrer le temps sur la période de demande, je pense que ça m'apparaît évident. »

- Au-delà des modifications suggérées et parfois même intégrées dans les modalités d'application du programme de subvention, c'est le fait même de devoir se plier au principe du financement par projet, et d'y consacrer beaucoup d'énergie, qui a été remis en cause par plusieurs participants des organismes communautaires. Dans le même sens, les gestionnaires du programme sont invités à se préoccuper des incidences de ce mode de financement (et notamment de la répartition des sommes disponibles) sur la solidarité entre organismes communautaires du domaine de la sécurité alimentaire.

« C'est bien beau, c'est vrai que c'est beau qu'il y ait d'autres organismes qui entament des projets. Mais nous autres, on vit pas avec notre mission, qui est un gros projet de sécurité alimentaire. Tu comprends-tu ce que je veux dire ? (...) Pour les organismes qui travaillent déjà en aide alimentaire, c'est comme si leur projet, c'était... C'est leur mission. Donc ils ont pas à repartir un autre projet. Ils le font et tant qu'ils ne seront pas subventionnés pour ça, bien c'est essoufflant. Et c'est plate de toujours avoir... Et là tu crées des attentes aussi, tu sais. Quand tu dis : « Oui, ça nous a permis de respirer pendant un an », c'est le fun. Sauf que là, c'est à recommencer. Et d'année en année, c'est à recommencer. »

- D'autres améliorations formulées par les participants relèvent de la responsabilité des promoteurs eux-mêmes. Il s'agit surtout d'insister sur les démarches possibles pour obtenir de l'aide dans l'élaboration des demandes de subvention.

« Peut-être, là, assister là, à la soirée de, à la journée de préparation ou d'information et tout ça. Surtout pour les petits organismes, qu'on ait du soutien. Mais ça, c'est un petit peu de notre faute. On aurait pu vous appeler, votre nom était en bas de la feuille. On aurait pu vérifier. C'est quelque chose qu'on aurait pu faire. On est allés par la porte d'à-côté, et... Ça fait que c'est certain qu'il y a toujours la possibilité de vous appeler là. Mais je sais pas, je pense que d'être un petit peu tenu par la main là, ça nous fait du bien (rires). »

- Des participants ont plutôt jugé qu'il valait mieux ne pas modifier les modalités d'application du programme, si les moyens qui y sont associés demeurent les mêmes.

« Je pense que c'est encore ponctuel. Ça va être encore ponctuel. Ça fait que moi, je pense que, dans le cadre, ça serait pas une bonne stratégie de changer. De donner la deuxième année avec les trois alternatives qu'il y a, je pense que vous allez pouvoir continuer. Les montants aussi qui sont là-dedans, tu sais, c'est à peu près le même montant, que j'avais oui-dire. Ça fait que tu sais, moi, je me dis : tout changer, ça serait pas nécessairement une bonne stratégie, je pense. Et si, à long terme, ça devient récurrent, bien là, je pense que ça prendrait un autre... Moi, je pense que c'est correct. »

- Par contre, un autre a affirmé clairement que si des modifications n'étaient pas apportées aux modalités d'application du programme, son organisme ne présenterait pas de demande pour la deuxième année.

« Tu me permets de réagir. De dire si c'est comme ça, notre CA a déjà décidé qu'il en présentait pas de projet, dans les mêmes conditions. »

2.4 QUELQUES PROJETS EN ILLUSTRATION

Afin d'obtenir une meilleure connaissance « terrain » des projets qui ont été réalisés dans le cadre de la première année d'implantation du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, une visite d'observation participante a été réalisée dans les locaux de cinq des dix-sept organismes promoteurs pendant la tenue des activités financées.

Ce cinquième chapitre est consacré à la description de ces organismes qui ont généreusement consenti à accueillir la responsable de l'évaluation, à répondre à ses questions et à lui prêter au besoin tablier, filet à cheveux et ustensiles de cuisine. Les descriptions portent surtout sur les activités en matière de sécurité alimentaire qu'elle a observées et auxquelles elle a pris part, et elles sont présentées suivant l'ordre chronologique des visites.

2.4.1 Le Projet Millefeuille, de la Joyeuse Marmite

La Joyeuse Marmite est un organisme communautaire de Repentigny (milieu de banlieue) qui a été fondé en 2001. Sa mission est centrée sur la sécurité alimentaire. Ses principales activités prennent la forme de cuisines collectives, et elles s'adressent dans l'ensemble à des individus (femmes et hommes) et à des familles. Des groupes spécialisés sont organisés : cuisines collectives de petits pots pour bébés (fruits et légumes, puis viande), pour jeunes familles, pour femmes chefs de famille monoparentales, pour femmes de 50 ans et plus. Chaque mois, six groupes différents de cuisines collectives sont organisés. On note que depuis les débuts de l'organisme, un seul homme a participé à ses activités. À titre indicatif, 79 personnes y avaient participé entre juin 2003 et janvier 2004.

Se greffe également aux cuisines collectives une halte-garderie à l'intention des participantes ayant des enfants. Une des pièces dont dispose la Joyeuse Marmite a été spécialement aménagée à cet effet. L'organisme développe aussi une activité d'aide au budget, en collaboration avec l'ACEF.

Les locaux de la Joyeuse Marmite sont situés sur la rue Notre-Dame à Repentigny, dans le Centre à Nous, une ancienne école qui regroupe plusieurs organismes communautaires et un point de service du CLSC. Trois pièces sont à sa disposition : une vaste cuisine bien éclairée par de grandes fenêtres sur deux côtés, un bureau logeant deux postes de travail et la pièce aménagée en halte-garderie. Les équipements de cuisine ne sont pas récents, mais ils apparaissent fonctionnels. Ils ont été fournis par la Société Saint-Vincent-de-Paul qui semble s'occuper aussi de leur remplacement au besoin (un micro-onde brisé était ainsi en voie d'être remplacé). Les équipements de bureau et ceux de la halte-garderie sont aussi fonctionnels.

La cuisine est régulièrement prêtée à des organismes du milieu, par exemple à la commission scolaire pour la préparation de collations par des groupes de jeunes du secondaire jumelés à des jeunes du primaire ou au CLSC et au centre d'action bénévole pour des rencontres de personnes âgées en perte d'autonomie avec une nutritionniste.

Pour ce qui est du projet financé dans le cadre du programme de subvention, il a pour titre *Projet Millefeuille*, et il s'adresse à de jeunes mères ayant accouché récemment. Celles qui y participent ont entre 18 et 25 ans, et c'est principalement par l'intermédiaire du CLSC (groupe OLO, nutritionniste, infirmières et auxiliaires familiales) qu'elles sont rejointes. Pour la plupart, il s'agit de femmes à faibles revenus et peu scolarisées (secondaire non terminé), qui ont besoin de briser leur isolement.

La participation à la cuisine collective fonctionne sur la base de groupes fermés n'ayant pas de durée fixe prédéterminée. Cependant, quand une participante s'absente (de façon ponctuelle ou définitive), elle est remplacée à partir d'une liste d'attente. On vise à nourrir au total douze bouches avec chaque atelier de cuisine. Les participantes doivent fournir une contribution financière de 2 \$ par bouche à nourrir (dont l'âge est de plus de 9 mois). La Société Saint-Vincent-de-Paul ajoute 4 \$ par bouche, sur la base d'une facturation par la Joyeuse Marmite.

La visite de la Joyeuse Marmite a été réalisée le 14 janvier 2004 en avant-midi. La responsable de l'évaluation a été accueillie par la présidente du conseil d'administration, qui est également animatrice bénévole lors des cuisines collectives et membre du sous-comité d'évaluation, ainsi que par la coordonnatrice de l'organisme. Une secrétaire était aussi présente. Elle s'est occupée notamment de la halte-garderie cette journée-là. De plus, un bénévole chargé du transport d'une participante s'est arrêté quelques instants à l'organisme.

Lors de la visite, trois participantes étaient présentes, dont l'une qui a déposé son bébé à la halte-garderie. Il s'agissait d'une journée consacrée à la préparation de plats (cuisine), la rencontre d'atelier préparatoire à la cuisine ayant eu lieu précédemment. Le choix des mets (soupe, cigares au chou, plat au bœuf, plat au poulet et carrés aux dattes) avait été fait à ce moment, notamment à partir des spéciaux des circulaires, d'ingrédients en réserve et d'un livre de recettes publié par l'organisme. Par contre, une des recettes (au poulet) provenait plutôt d'une participante, d'origine sud-américaine. L'achat des aliments nécessaires avait été fait par la présidente-bénévole, surtout dans des épiceries à grande surface.

L'ambiance était amicale et détendue. Dès leur arrivée, vers neuf heures, les participantes, qui se connaissaient déjà, se sont rapidement affairées aux tâches planifiées tout en échangeant sur divers sujets. Chacune était responsable de la réalisation complète d'une recette, après quoi elles faisaient leur part de vaisselle et donnaient un coup de main aux autres participantes. Elles sont toutes apparues débrouillardes et bien organisées.

Le type d'animation et d'encadrement assumé par la présidente-bénévole est apparu plus léger et convivial que directif et autoritaire. Cette dernière a mis la main à la pâte en participant elle aussi à la préparation des plats. Elle a semblé être bien appréciée par les participantes habituées à travailler avec elle, ce groupe lui étant attiré.

À l'heure du dîner, les mets étaient tous terminés ou alors en train de cuire ou de refroidir. Les participantes s'apprêtaient à dîner ensemble avant de se répartir les portions en fonction du nombre de bouches à nourrir pour chacune.

2.4.2 S'alimenter sainement, du Groupe populaire d'Entrelacs

La mission du Groupe populaire d'Entrelacs dépasse la sécurité alimentaire. Cet organisme, fondé en 1976 avec l'aide de la Coopérative de Services Multiples de Lanaudière (CSML), un organisme communautaire de Sainte-Julienne, vise d'abord l'éducation populaire pour la population d'Entrelacs, en grande partie défavorisée, vieillissante et non originaire de ce milieu de villégiature. Parmi ses activités non liées à l'alimentation, on retrouve de l'aide aux devoirs et un atelier de couture (réparation et confection). Depuis ses débuts, l'organisme semble avoir démontré sa créativité en élaborant divers projets pour s'adapter et répondre aux besoins nouveaux qui se présentent. Par exemple, un projet de covoiturage (vers les agglomérations urbaines de Rawdon et Joliette) était en élaboration au moment où a été réalisée la visite à Entrelacs.

En matière de sécurité alimentaire, le Groupe populaire d'Entrelacs opère un magasin partage (un comptoir alimentaire distribuant des paniers d'aliments et fonctionnant une fois par semaine à partir de denrées obtenues de Moisson Lanaudière). Il prépare et distribue également des collations pour les enfants du primaire, et organise chaque semaine un « repas entre voisins ». Enfin, il projette de développer des cuisines collectives à l'intention de personnes retraitées ayant besoin de briser leur solitude et d'être encouragées à cuisiner, ainsi que des « mini-cuisines » pour des enfants du primaire.

La seule permanente de l'organisme est la religieuse qui y occupe le rôle de coordonnatrice depuis 1988. Les autres personnes qui y travaillent sont des bénévoles (huit femmes et sept hommes) n'ayant pas acquis de formation académique dans le domaine de l'intervention sociale, mais ayant des compétences acquises « sur le tas » (parfois à l'organisme même) ou dans le cadre de métiers qui sont utiles pour les besoins d'activités particulières (par exemple, une couturière) ou pour l'entretien courant de la maison (par exemple, un menuisier polyvalent). En fait, le bénévolat constitue beaucoup, pour ceux qui s'y livrent au Groupe populaire d'Entrelacs, une forme d'émancipation sociale (sortir de l'isolement, développer des habiletés). Par ailleurs, le recours à un soutien professionnel (du CLSC par exemple) ne fait pas partie des habitudes développées par l'organisme. Celui-ci semble au contraire se caractériser par une autonomie et un dynamisme qui lui sont propres, mais qui n'excluent pas le recours aux forces du milieu (citoyens, église, entreprise privée, etc.). Entre autres, l'organisme compte encore sur le soutien technique de la CSML de Sainte-Julienne pour la tenue mensuelle des rencontres de son conseil d'administration.

Le Groupe populaire d'Entrelacs est logé depuis 1992 dans une maison unifamiliale d'une quarantaine d'années dont il est devenu propriétaire. L'organisme tire un revenu d'un logement aménagé au rez-de-chaussée de cette maison. Pour ses propres activités, il occupe principalement le sous-sol du bâtiment, aménagé en grande salle polyvalente (aire ouverte) intégrant la cuisine. Dans un coin, une petite pièce fermée sert de bureau à l'organisme. À l'extérieur, un garage est utilisé comme remise pour des objets hétéroclites qui sont vendus pendant l'été à l'occasion de ventes de garage constituant un moyen d'autofinancement apparemment fort prisé.

Les équipements de cuisine dont dispose le Groupe populaire d'Entrelacs avaient été en bonne partie renouvelés l'été précédant la visite (2003). Entre autres, une section des armoires avait été rénover, et un nouveau poêle de restaurant fonctionnant au gaz, tout en acier inoxydable, avait été installé, de

même que de nouveaux réfrigérateurs. De plus, les tables et les chaises de cuisine avaient été remplacées récemment grâce au don d'une communauté religieuse, qui avait dû s'en départir lors d'un déménagement. De la même source, l'organisme avait obtenu un congélateur et un malaxeur commercial. Le bureau, quant à lui, est garni d'un équipement de base fonctionnel comportant un ordinateur.

C'est le 21 janvier, en avant-midi, qu'a été réalisée la visite du Groupe populaire d'Entrelacs, à l'occasion de la préparation du premier repas communautaire de 2004. Sept bénévoles (presque autant d'hommes que de femmes) étaient présents pour préparer le repas, à partir de denrées obtenues principalement lors de la dernière visite hebdomadaire à Moisson Lanaudière. Le menu, décidé d'avance en fonction des aliments disponibles et des goûts exprimés, était composé d'une grosse soupe, ainsi que de pain et de crudités, d'une salade et d'une compote de prunes maison accompagnée de petits gâteaux produits en usine.

Alors que la plupart des bénévoles s'affairaient à la cuisine, autour d'une même table, l'un d'eux s'est occupé de passer l'aspirateur dans la salle. L'ambiance était amicale et agréable. Les membres du groupe étaient de toute évidence habitués de travailler ensemble. Tout le monde semblait à l'aise avec la tâche qui lui avait été assignée en fonction de ses aptitudes et de ses préférences (couper des carottes, dénoyauter des prunes, surveiller la cuisson de la soupe, etc.). L'encadrement par la coordonnatrice n'était aucunement autoritaire, et prenait davantage la forme d'un soutien et d'un encouragement respectueux des forces de chacun, qu'elle connaissait bien. Elle se préoccupait surtout d'assurer l'esprit d'équipe et l'unité du groupe.

Une fois terminée la préparation du repas, les bénévoles se sont occupés de dresser les tables en attendant l'arrivée des « voisins » dîneurs, une trentaine d'habitues de l'activité dont l'âge varie entre 30 et 74 ans, mais dont une bonne partie sont des personnes âgées vivant seules. La première arrivée a été une jeune mère avec sa fille de trois ans. Le recrutement des participants à cette activité, comme à toutes les activités de l'organisme, se fait surtout par le bouche à oreille, aucune autre publicité (pas même des affiches maison) n'étant en général nécessaire pour que l'information circule. Aucune limite prédéterminée n'est fixée quant à la durée de la participation à cette activité, pour les voisins dîneurs comme pour les bénévoles. Les participants sont invités à verser une contribution libre.

Après le repas, selon l'habitude de l'organisme, les restes devaient être récupérés et répartis entre les bénévoles qui les consommeraient chez eux.

2.4.3 Les cuisines collectives, du Centre de Femmes Montcalm

La mission centrale du Centre de Femmes Montcalm ne porte pas sur la sécurité alimentaire, mais concerne plus largement la condition féminine. Cet organisme a été fondé en 1990 et sa clientèle est composée de femmes habitant Saint-Lin-Laurentides et ses environs, soit un milieu principalement rural et comportant une proportion notable de personnes socioéconomiquement démunies.

L'organisme loge dans un bungalow d'une trentaine d'années dont il est propriétaire, et qui est situé sur une route importante traversant le village de Saint-Lin-Laurentides. Plusieurs bureaux y sont aménagés et l'organisme semble disposer d'ameublements et d'équipements fonctionnels. En ce qui concerne les cuisines collectives, elles se déroulent au sous-sol de l'immeuble, où une nouvelle cuisine a été installée récemment, grâce à une subvention obtenue de Centraide et en bonne partie grâce à une levée de fonds effectuée le 8 mars 2003.

Après une première rencontre annulée à cause d'une tempête de neige, c'est le 22 janvier 2004 qu'a été réalisée l'observation participante des *Cuisines collectives* du Centre de Femmes Montcalm. Celles-ci portent plus spécifiquement sur les liens entre l'alimentation et la santé. Le dépliant photocopié qui les annonce fait d'ailleurs état de « cuisines collectives santé » visant à faire « beaucoup plus que cuisiner ». Ainsi, au-delà des objectifs habituels poursuivis par les cuisines collectives (partager, économiser, apprendre à cuisiner, briser l'isolement, etc.), celle-ci est orientée vers des « changements d'habitudes alimentaires » conformes à l'adoption d'une « saine alimentation ». La clientèle visée est essentiellement féminine, mais à travers les participantes, ce sont des familles qui sont rejointes.

Dans son organisation globale, l'activité comporte d'abord six rencontres hebdomadaires d'une journée (six heures) consacrées à la saine alimentation, aux aspects économiques de l'alimentation, à la dégustation de produits et à la cuisine. Par la suite, des rencontres de cuisine collective ont lieu une fois par mois. En fait, il s'agit chaque fois de deux rencontres : une rencontre d'une demi-journée permet de planifier la cuisine (choix des menus à partir des spéciaux de la semaine, distribution des tâches, préparation de la liste d'achats et achats) ; puis une rencontre d'une journée (six heures) est consacrée à cuisiner les plats planifiés. Les groupes sont ouverts, en ce sens qu'ils comptent cinq participantes au maximum, mais que les personnes qui s'absentent ou qui se désistent sont remplacées. Chaque participante doit payer une contribution financière de 1,00 \$ par portion pour chaque plat qu'elle rapportera chez elle. Chacune doit également être membre de l'organisme (et payer sa cotisation annuelle de 10,00 \$) pour participer à la cuisine collective santé.

Lors de la visite d'observation participante, l'activité était animée par une organisatrice communautaire du CLSC Montcalm, qui était assistée d'une animatrice engagée à cet effet par l'organisme. De plus, la professionnelle du CLSC avait elle-même obtenu le soutien de la nutritionniste de son établissement au moment de l'élaboration de l'activité (son contenu informatif surtout). La rencontre était la dernière d'une série de six.

La première partie de l'avant-midi a été consacrée à des échanges animés principalement par l'organisatrice communautaire du CLSC, assistée par l'animatrice de l'organisme. Dans une approche relativement directive basée sur la transmission de connaissances spécifiques sur l'alimentation et la santé, elles ont tout d'abord fait un retour sur la dernière rencontre, et notamment une évaluation des recettes réalisées. Elles ont ensuite conduit une révision, sous forme de jeu de société, des notions acquises au cours des semaines précédentes. Une page illustrée résumant le *Guide alimentaire canadien* était utilisée comme planchette de jeu, et les réponses correctes à des questions (notamment sur la lecture des étiquettes des aliments) permettaient d'y faire avancer des pions de Monopoly. Le jeu avait été conçu par l'organisatrice communautaire. Trois participantes âgées de

30 à 40 ans environ étaient présentes et leur succès aux questions posées témoignait de leur bonne intégration du contenu informatif des rencontres.

Au bout d'une heure environ de discussion et de jeu, les participantes se sont dirigées vers la petite cuisine attenante où elles ont revêtu tablier, filet pour les cheveux et même gants chirurgicaux en latex. Après quoi, elles se sont réparties les tâches permettant de cuisiner les plats décidés lors d'une rencontre précédente.

Le travail a été accompli dans un climat amical de conversation sur les préoccupations de la vie quotidienne des participantes et animatrices. Après le départ de l'agente de recherche, elles ont dîné ensemble, puis se sont réparties les parts des plats cuisinés en fonction du nombre de bouches à nourrir pour chacune.

2.4.4 La bouffe, un outil de prise en charge, de la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau

Comme le Centre de femmes Montcalm, la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau a une mission centrale qui ne concerne pas directement la sécurité alimentaire, et qui s'adresse à une clientèle particulière. Dans le cas de cet organisme fondé il y a plus de vingt ans, il s'agit de jeunes en difficulté de 18 à 30 ans qui y sont hébergés temporairement, et qui peuvent par la suite bénéficier d'un accompagnement post-hébergement.

L'organisme est situé à Joliette, sur le boulevard Base-de-Roc, dans un quartier périphérique de la ville qui a des allures de campagne. Il loge dans une grande maison ancestrale dont il est propriétaire avec l'Annexe à Roland, un organisme connexe dont l'objectif est d'opérer un plateau de travail (plus particulièrement un service de traiteur) pour des jeunes en processus de réinsertion sociale.

Le projet de l'organisme qui a été financé dans le cadre du programme de subvention a pour titre *La bouffe, un outil de prise en charge*. Il s'adresse plus spécifiquement à d'ex-résidents de la maison d'hébergement qui se prêtent volontairement, pendant quelques mois, à une démarche d'accompagnement post-hébergement. Une intervenante dans la vingtaine, formée en éducation spécialisée et en adaptation scolaire, est chargée de ce mandat d'accompagnement dans lequel s'insère le projet en sécurité alimentaire.

Ce projet prend la forme de cuisines collectives dont le fonctionnement apparaît plus souple que celui qui est appliqué dans d'autres organismes. La durée de la participation des jeunes ex-résidents n'est pas prédéterminée, et les dates des rencontres sont fixées au fur et à mesure, en fonction notamment de la réception des chèques d'aide sociale (environ une semaine avant, alors que les ressources des jeunes sont plus rares).

La visite d'observation participante à la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau a été effectuée le 23 janvier 2004 en après-midi. Exceptionnellement, c'était un vendredi, alors que l'activité se tenait habituellement une journée de fin de semaine. Elle s'est déroulée dans une des

deux cuisines réservées au plateau de travail de l'Annexe à Roland. Il s'agit donc d'une cuisine bien équipée en fonction d'un travail professionnel de restauration. Outre l'intervenante, six participants étaient présents : quatre filles et deux garçons dont l'âge se situait autour de 18 à 22 ans.

Le climat de travail était agréable. Les participants et l'intervenante étaient habitués de se côtoyer et de cuisiner ensemble et la répartition des tâches s'est faite spontanément : aliments à laver, à couper, à faire cuire ; plats à emballer et à se répartir. L'encadrement des participants était peu autoritaire, mais il n'apparaissait pas nécessaire de déployer auprès d'eux beaucoup d'énergie en discipline, vu leur motivation et leur débrouillardise évidentes. C'est clairement la responsabilisation et l'*empowerment* qui étaient encouragés.

Les participants avaient choisi à la rencontre précédente qu'ils feraient de la soupe à l'oignon, de la pizza et du gâteau aux bananes. Comme c'était l'anniversaire de l'intervenante le lendemain, les jeunes lui ont fait une petite surprise en lui réservant une part de gâteau décorée d'une chandelle, et en lui chantant « bonne fête ». De toute évidence, l'intervenante était appréciée.

Lors d'une pause, qui a eu lieu dans une salle de repos de l'immeuble, les participants ont feuilleté des livres de recettes et déterminé ensemble le menu de la prochaine rencontre. Aucun contenu informatif n'a été transmis lors de la rencontre.

2.4.5 L'alimentation de notre enfant, on s'en occupe ensemble, du Groupe d'Entraide En Toute Amitié

Le Groupe d'Entraide En Toute Amitié poursuit, depuis une vingtaine d'années, une mission qui se rapproche de celle du Groupe populaire d'Entrelacs, bien qu'il soit situé dans un milieu davantage urbain, soit à Berthierville. Il s'agit donc d'une mission générale d'éducation populaire s'adressant particulièrement à des personnes socioéconomiquement démunies de Berthierville et des municipalités environnantes. Plusieurs activités ont été développées en vue de réaliser cette mission, dont l'opération d'un grand comptoir vestimentaire qui occupe près de la moitié de la surface locative dont dispose l'organisme et qui constitue une importante source d'autofinancement.

En matière de sécurité alimentaire, l'organisme opérait déjà des cuisines collectives depuis 1992. Il organisait également des déjeuners communautaires et s'occupait de la préparation et la distribution à l'école, deux jours par semaine, de déjeuners pour les enfants du primaire.

Les vastes locaux que loue le Groupe d'Entraide En Toute Amitié se trouvent au rez-de-chaussée d'une ancienne manufacture datant de plus de cinquante ans et située au centre ville de Berthierville. En plus du comptoir vestimentaire, d'autres pièces servent d'entrepôts et de salles de tri pour les vêtements usagés récupérés par l'organisme, dont l'une ayant déjà été utilisée comme comptoir de vente de meubles usagés. C'est dans une autre grande pièce à aire ouverte que sont aménagées à la fois la cuisine et la salle polyvalente où se déroulent les activités plus directement liées à l'éducation populaire, comme des rencontres d'information, de discussion et d'échange et des conférences. On trouve aussi, attenants à cette grande pièce centrale, un petit local servant de garde-manger

(tablettes, congélateur, etc.) et un petit bureau fermé occupé par la coordonnatrice. L'organisme dispose d'équipements qui semblent fonctionnels même s'ils ne sont pas neufs, autant en ce qui concerne le bureau que la cuisine ou le comptoir vestimentaire.

Pour réaliser toutes ses activités, outre la coordonnatrice, le Groupe d'Entraide En Toute Amitié emploie d'autres femmes, dont certaines sont rémunérées avec le soutien de programmes d'employabilité. Les employées permanentes de l'organisme sont la coordonnatrice, une secrétaire-comptable, une responsable du comptoir vestimentaire et une cuisinière.

Le projet financé dans le cadre du programme de subvention s'intitule *L'alimentation de notre enfant, on s'en occupe ensemble*. Il vise de jeunes mères de 15 à 25 ans ayant au moins un enfant d'âge préscolaire et dont les ressources financières sont faibles ou précaires. Par le moyen de cuisines collectives mensuelles, le principal objectif du projet consiste à utiliser l'alimentation des jeunes enfants comme une préoccupation rassembleuse pour leurs mères, en vue de contribuer notamment à leur responsabilisation, à la création d'un réseau d'entraide, au renforcement social et au développement de forces personnelles. En guise d'activités complémentaires, le projet a permis également d'organiser des ateliers d'échange sur des sujets particuliers, ainsi que des conférences auxquelles était invité un public plus large que les participantes habituelles.

Comme la plupart des cuisines collectives, celles qui ont été développées dans le cadre de ce projet prévoient deux rencontres par mois, soit une demi-journée consacrée à la préparation des cuisines (étude des circulaires, choix des menus et planification des achats), suivie d'une journée pour cuisiner les plats choisis. L'animatrice de l'activité est une cuisinière professionnelle d'expérience, qui a travaillé longtemps dans la cuisine institutionnelle d'une congrégation religieuse. La nutritionniste du CLSC apporte également un soutien professionnel en ce qui concerne le contenu informatif transmis lors des rencontres.

Pour ce qui est des participantes, l'organisme a opté pour la formation d'un groupe fermé, c'est-à-dire que les personnes absentes ne sont pas remplacées. Les cinq participantes ont été recrutées parmi la clientèle habituelle de l'organisme et par le biais des programmes OLO et NEGS mis en œuvre par le CLSC. Il s'agit de jeunes femmes qui ont de faibles revenus, mais qui sont également peu scolarisées, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas terminé leur secondaire. Leur âge moyen se situe autour de 22 ans.

La visite d'observation participante au Groupe d'Entraide En Toute Amitié a été faite le 29 janvier 2004 en après-midi, lors de la rencontre mensuelle consacrée à la préparation de plats. L'agente de recherche y a été reçue par la coordonnatrice de l'organisme qui avait dans ses bras le charmant petit bébé d'une des quatre participantes présentes, cette dernière n'ayant pas trouvé d'autre gardienne.

Comme dans toutes les cuisines collectives, les participantes avaient revêtu tabliers et filets pour les cheveux. L'atmosphère était joyeuse et amicale. Les tâches étaient accomplies en collaboration, sous l'œil vigilant et avec le soutien généreux de la cuisinière animatrice dont l'expertise technique semblait fort appréciée, de même que sa personnalité tranquille et attachante.

Une fois les plats cuits et refroidis, ils ont été partagés en portions, en fonction des bouches à nourrir. Par solidarité avec la personne absente qui éprouvait des problèmes personnels, les participantes avaient décidé de lui réserver les portions dont elle avait besoin. La même chose avait été faite au moment où une autre participante avait accouché.

TROISIÈME PARTIE

SYNTHÈSE

3. SYNTHÈSE

Dans les précédents chapitres, l'implantation dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* a été décortiquée et regardée aspect par aspect. Des faits ont été rapportés, des données ont été compilées, des commentaires ont été regroupés et analysés. Il reste maintenant à reprendre et à assembler tous ces morceaux pour mieux saisir ce qui se dégage, dans l'ensemble, au terme de la démarche d'évaluation.

3.1 LE CONTEXTE

Voici d'abord un résumé du contexte.

- Au départ, en 2001, on savait qu'il y avait des problèmes de sécurité alimentaire dans Lanaudière, mais on ne connaissait pas très précisément leur ampleur. Il y avait aussi de nombreux organismes communautaires et d'autres types de ressources (de charité ou publiques) qui jouaient déjà un rôle pour améliorer la situation. Tous ces joueurs n'étaient pas très bien connus par la Régie régionale, et leur connaissance mutuelle semblait aussi limitée.
- Puis, la lutte contre la pauvreté est devenue un enjeu majeur pour le Québec, porté notamment par les groupes sociaux et communautaires. Comme l'insécurité alimentaire est étroitement associée à la pauvreté, et surtout à l'extrême pauvreté, cette problématique particulière a été intégrée dans la perspective gouvernementale de la lutte contre la pauvreté. Plus précisément, le Gouvernement du Québec a créé en 2001 un fonds de 100 M \$ pour lutter contre la pauvreté, dont une somme globale de 34,8 M \$ était réservée pour soutenir la sécurité alimentaire. Cette somme était répartie entre le ministère de l'Éducation, le Club des Petits Déjeuners du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux. La part du MSSS était de 10 M \$.
- Le MSSS a utilisé principalement sa part de 10 M \$ pour créer le *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, élaboré par un groupe de travail spécialement désigné à cet effet. Les orientations de ce nouveau programme, annoncé en juin 2002, étaient en bonne partie basées sur les résultats d'une étude réalisée par Rouffignat et ses collaborateurs auprès d'organismes communautaires québécois oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire (Rouffignat et al, 2001).
- Avant l'annonce officielle du programme de subvention, des regroupements d'organismes communautaires concernés par la sécurité alimentaire, à l'échelle provinciale et à l'échelle régionale, ont exprimé leurs attentes à cet égard. Elles visaient surtout la reconnaissance de leur travail et la consolidation de leur financement. Des critiques ont également été adressées au MSSS à propos de la démarche d'élaboration du programme de subvention et de la légitimité du groupe de travail mandaté à cet effet. On a reproché notamment à ce comité de n'avoir pas compté de représentants officiellement désignés par les organismes communautaires concernés, dont les cuisines collectives.

3.2 QUELQUES CONSTATS

Quelques constats principaux émergent de la démarche d'évaluation quant à l'implantation dans Lanaudière de ce programme de subvention.

- Les efforts de la DSPE pour adapter le programme de subvention aux caractéristiques de la région lanaudoise se sont traduits par la création d'un comité consultatif intersectoriel. Celui-ci a validé un cadre régional de gestion de ce programme, d'abord élaboré par un comité interne sur la sécurité alimentaire de la RRSSSL/ADRLSSSSL, puis s'est attaqué à l'évaluation des demandes de subvention reçues. La création de ce comité constituait également une forme de développement de la concertation régionale autour de la problématique de la sécurité alimentaire.
- De nombreux organismes communautaires – les cuisines collectives entre autres – ont d'abord considéré le programme de subvention (non distingué de son adaptation lanaudoise) comme une mauvaise réponse du MSSS aux attentes qu'ils avaient exprimées avant son lancement. Ces attentes étaient rattachées principalement aux besoins – surtout de financement – identifiés par les organismes du domaine de la sécurité alimentaire, et principalement ceux qui opéraient des cuisines collectives. Rappelons que la presque totalité des projets financés dans Lanaudière (16/17) comportaient des activités de cuisines collectives.
- Des subventions ont été accordées à dix-sept promoteurs ayant réussi à démontrer, dans la présentation de leur projet, que les activités qu'ils voulaient consolider portaient sur la sécurité alimentaire et « dépassaient le dépannage ». Parmi les activités concernées, on retrouvait : des cuisines collectives, des ateliers éducatifs ou d'information, des conférences, des repas communautaires et des sorties éducatives. Certains de ces organismes offraient également une forme de dépannage alimentaire (préparation ou distribution de collations, de petits déjeuners ou de lait dans les écoles ; épicerie ou magasin partage, popote roulante), ou mentionnaient des initiatives nouvelles qu'ils auraient voulu développer (jardins communautaires ou collectifs, préparation et vente de buffets).
- Pour les informateurs des groupes de discussion, en général, il était tout à fait pertinent que le programme de subvention ait ciblé, en tant que promoteurs potentiels de projets susceptibles d'être financés, les organismes communautaires reconnus par la RRSSSL. De même, le rôle de gestionnaire et de leader régional de ce programme attribué à la DSPE a été approuvé.
- Dans leur interprétation du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, les informateurs des organismes communautaires ciblés se sont montrés d'abord préoccupés par les conditions d'exercice de leur propre intervention auprès des personnes en situation d'insécurité alimentaire. En outre, pour plusieurs, leur connaissance de la problématique régionale de la sécurité alimentaire a semblé se concentrer principalement sur les problèmes vécus par les participants de leur organisme.

- Pour de nombreux organismes communautaires Lanaudois éligibles au *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, les exigences de ce programme (orientations, modalités du processus d'appel d'offres, etc.) sont apparues démesurées par rapport aux moyens limités qu'il offrait, et parfois en fonction des compétences des personnes appelées à rédiger les demandes de subventions.
- Les principaux concepts au cœur du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* (sécurité alimentaire, développement social et approche alternative) ne semblent pas correspondre de façon très étroite avec les perceptions que les informateurs des organismes communautaires ciblés ont de leurs pratiques d'intervention. Les trois expressions elles-mêmes ne faisaient pas nécessairement partie de leur vocabulaire courant, et les définitions de ces concepts qu'ils ont fournies étaient souvent le résultat d'une improvisation ou d'une intuition basée sur leur expérience de terrain. De cet aspect des discussions, il ressort entre autres que les divers organismes communautaires contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire semblaient accorder des niveaux variables d'énergie à des analyses sociales et à des réflexions sur les causes de cette problématique.
- Il semble avoir existé un fossé d'incompréhension entre, d'une part, l'approche globale de la sécurité alimentaire basée sur le développement social promue dans le cadre du programme de subvention et, d'autre part, la réalité quotidienne à laquelle sont confrontés principalement certains des organismes qui font surtout de l'aide directe aux personnes démunies. Ceux-ci se préoccupent d'abord et avant tout de la survie immédiate de leurs participants (en soulageant leur faim), et ils apparaissent peu outillés (temps, main d'œuvre, argent, etc.) pour s'interroger et agir sur les causes de l'insécurité alimentaire. En outre, des représentants de ces organisations ont souligné que, dans plusieurs cas, les clientèles desservies pour du dépannage d'urgence n'étaient pas rendues à l'étape de l'*empowerment*.
- Certains représentants d'organismes communautaires de la catégorie « personnes démunies ou itinérantes » se sont même montrés plutôt rébarbatifs face aux activités de concertation auxquelles on aurait pu les convier à participer, notamment dans le cadre du programme de subvention. Ils les ont considérées loin de la réalité du terrain et des besoins pressants auxquels ils répondent. Par contre, les discussions ont mis en évidence l'existence d'une certaine collaboration entre organismes d'aide alimentaire, variable selon les MRC.
- Les informateurs d'organismes communautaires de la catégorie « personnes démunies ou itinérantes » ont souligné que leurs organismes étaient déjà sous-financés pour leur mission de base, et plusieurs ont remis en question le financement par projets qu'on leur proposerait trop souvent⁷.

⁷ On peut noter que la situation particulière des organismes de cette catégorie avait été mise en évidence dans le cadre d'une étude sur les organismes communautaires de Lanaudière réalisée en 1997 (Deslauriers et collaborateurs, 1998). Les 27 organismes alors répertoriés apparaissaient déjà comme les moins bien financés. Leurs sources de financement étaient multiples (gouvernementales, privées et autofinancement), et peu disposaient d'un financement récurrent. Ces organismes apparaissaient également comme les moins enclins à participer aux activités de concertation. En outre, l'aide alimentaire avait été identifiée comme le type de service le plus utilisé par leurs participants.

- Des questions ont été soulevées sur l'équité dans l'attribution des subventions. Ainsi, les organismes les mieux organisés et structurés, disposant d'une permanence plus stable, ont semblé favorisés, même si la sécurité alimentaire ne constituait pas leur mission centrale. Rappelons que c'est près du tiers des promoteurs ayant obtenu un financement dans le cadre du programme (5/17) qui appartenaient à la catégorie des organismes pour lesquels la sécurité alimentaire était un volet secondaire.
- Par ailleurs, les données chiffrées présentées au chapitre 4 montraient que les MRC ayant obtenu le plus de projets subventionnés (Matawinie et Montcalm) correspondaient à celles qui étaient les plus marquées par la pauvreté, l'extrême pauvreté et, en conséquence, l'insécurité alimentaire. Vu sous cet angle, on observe une relative équité dans l'attribution des subventions⁸.
- Dans son cadre régional de gestion du programme de subvention, le comité consultatif régional avait limité les exigences envers les promoteurs quant à la concertation intersectorielle sur la sécurité alimentaire, autant aux niveaux local que régional. De plus, les projets spécifiques de concertation et de mobilisation n'étaient pas éligibles pour la première année d'implantation du programme. Dans l'ensemble, les informateurs des groupes de discussion n'ont pas considéré comme trop contraignantes les exigences en matière de concertation intersectorielle ou de partenariat.
- De nombreuses critiques ont été adressées par les informateurs d'organismes communautaires ciblés par le programme, concernant les modalités de sa mise en œuvre, et surtout sur les conditions dans lesquelles a été réalisé le processus d'appel d'offres : manque de clarté dans la présentation des orientations du programme (par exemple, ce qu'on entendait par projets de « consolidation » et de « développement »), problèmes de transmission de l'information, complexité du formulaire de demande de subvention et manque de temps pour l'élaboration des projets.

Ces quelques constats principaux sont certainement fort intéressants et révélateurs de la façon dont s'est réalisée concrètement, presque mécaniquement, l'implantation dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Ils mettent en évidence certains éléments de réussite et certains freins à cette implantation. Ils fournissent des indices quant à certaines améliorations à apporter aux modalités de mise en œuvre de ce programme. Toutefois, ils ne renseignent pas beaucoup sur l'adéquation de ce programme – et de son adaptation lanaudoise par le comité consultatif régional – pour agir en amont de la problématique de la sécurité alimentaire, telle qu'elle se présente dans Lanaudière. Dans une optique de santé publique, en effet, le « *développement de la sécurité alimentaire dans la région de Lanaudière* » (but du programme de subvention selon le Cadre régional de gestion ; Bégin, Ouellet et Poissant, 2002, p. 15) doit nécessairement accorder une place importante, dans le continuum des interventions, aux activités visant à « bâtir la sécurité alimentaire » et à « prévenir l'insécurité alimentaire », précédant celles visant à « soulager la faim » et à « pallier les effets de l'insécurité alimentaire au niveau de la santé physique et mentale » (*ibid.*, p. 12).

3.3 QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Quelques commentaires des informateurs, lors des groupes de discussion, ainsi que plusieurs travaux récents portant sur la sécurité alimentaire, à l'échelle de la province (Rouffignat et collaborateurs, 2001 ; Sabourin, Hurtubise et Lacourse, 2000 ; Waridel, 2003) comme à celle de la planète (de Ravignan, 2003 ; Ziegler, 2003 ; Madeley, 2002), donnent à penser que les fondements mêmes du programme de subvention pourraient être questionnés, dans l'optique de contribuer significativement au développement de la sécurité alimentaire des Lanaudois. Voici quelques éléments de réflexion qui mériteraient d'être abordés :

- Est-ce que, dans sa forme et son application actuelles dans Lanaudière, le programme de subvention ne place pas tout le poids du changement social nécessaire sur le dos des personnes en situation d'insécurité alimentaire (on veut développer leur *empowerment*), ainsi que sur le dos des organismes aux moyens limités qui leur viennent en aide (on leur demande d'adopter une approche « alternative » en faisant plus que du dépannage alimentaire) ? Comment accorder davantage d'attention à la dimension collective du développement social ?
- Comment poursuivre la mise en œuvre du programme de subvention en l'axant davantage sur la dimension collective du développement social et sur les causes de l'insécurité alimentaire, sans exclure des discussions les organismes communautaires s'étant consacrés surtout jusque-là à la tâche pragmatique de dispenser une forme ou d'une autre d'aide alimentaire, et sans discréditer leur contribution ?
- Est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir davantage aux conditions structurelles qui conduisent à l'insécurité alimentaire et aux moyens de s'y attaquer ? Est-ce qu'il est possible de limiter cette analyse au contexte propre à une région comme celle de Lanaudière, alors que le développement régional (social aussi bien qu'économique) ne peut être envisagé aujourd'hui indépendamment de l'influence omniprésente de la mondialisation des marchés ?
- Est-ce que les définitions couramment adoptées (notamment dans le programme de subvention) de la pauvreté, de l'extrême pauvreté, des inégalités sociales et de l'exclusion, phénomènes associés à l'insécurité alimentaire, ne limitent pas la compréhension de ces phénomènes en les enfermant dans une vision occidentale immuable d'un monde régi par les lois du Marché ? Est-ce qu'il n'est pas illusoire de travailler à développer l'*empowerment* des participants des ressources d'aide alimentaire, et de les encourager à trouver un emploi garant de leur « inclusion sociale », alors que la possibilité même d'offrir un emploi à tous ne peut plus être raisonnablement envisagée dans les conditions actuelles du développement économique ?
- Comment développer, au-delà de l'application d'un programme de subvention aux moyens limités, une véritable concertation régionale intersectorielle permettant de réfléchir aux fondements de la problématique de l'insécurité alimentaire ? Et comment intéresser vraiment tous les acteurs concernés à cette concertation ?

⁸ Il faut noter toutefois qu'aucune pondération n'a été appliquée à la statistique concernant les taux de pauvreté dans les MRC de L'Assomption et des Moulins (point 2.3.1, p. 33). Comme ces MRC sont les plus peuplées, il faudrait tenir compte aussi de cet élément pour mieux juger de l'adéquation du nombre de ressources.

Pour être en mesure de développer ce genre de réflexions plus fondamentales, à peine effleurées jusqu'ici, il serait intéressant d'envisager une suite à la présente démarche d'évaluation. Quelques pistes à cet effet peuvent être suggérées :

- Une étude davantage reliée au terrain (aux projets réalisés dans le cadre du programme) permettrait par exemple d'apprécier la façon particulière dont est exercée l'aide alimentaire en fonction d'un enracinement social propre à la région (Sabourin, Hurtubise et Lacourse, 2000), ainsi que le type d'appropriation par les promoteurs de la perspective du développement social.
- Une étude tenant compte également des perceptions et de la trajectoire de vie des participants des ressources d'aide alimentaire (acteurs non ciblés dans la démarche d'évaluation qui vient de se terminer) serait susceptible d'améliorer la compréhension du vécu de l'insécurité alimentaire (de la pauvreté, de l'extrême pauvreté, de l'exclusion sociale, etc.) et des particularités de leur recours aux services qui leur sont offerts. À la lumière notamment du travail de Sabourin, Hurtubise et Lacourse (*ibid.*), il semble fort utile de disposer de ce type de connaissance pour être en mesure de juger véritablement des relations de dépendance ou d'autonomie développées à l'égard de ces services. L'expression « pratiques alternatives » associée à des modes d'intervention plutôt qu'à l'attitude adoptée dans l'intervention mériterait notamment d'être étudiée davantage.
- Dans l'éventualité où le comité consultatif régional recentrerait ses travaux sur une réflexion régionale intersectorielle sur la sécurité alimentaire dans le cadre de l'an III du programme de subvention, un volet complémentaire de l'étude pourrait prendre la forme d'une évaluation de processus, d'orientation formative. Le but général de l'étude pourrait être d'alimenter la réflexion sur l'intégration des aspects individuels (plus centrés sur les besoins des personnes) et collectifs (questionnant davantage les facteurs structurels) de l'*empowerment*, en vue de lutter globalement contre la pauvreté et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des Lanaudois.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A) CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

A l'origine de la démarche d'évaluation, deux questions étaient posées, auxquelles il fallait trouver des éléments de réponse. Il s'agissait de se pencher sur : A) l'adéquation du programme aux attentes et besoins exprimés par les acteurs régionaux, notamment les organismes communautaires, ayant un rôle à jouer en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire des Lanaudois ; et B) la contribution de ce programme, tel qu'adapté dans la région de Lanaudière, au développement de la concertation intersectorielle sur la sécurité alimentaire, aux niveaux local et régional.

En ce qui concerne la première question, la démarche d'évaluation a montré que l'implantation dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, pour sa première année de mise en œuvre, a généré des insatisfactions chez les organismes communautaires ciblés comme promoteurs potentiels de projets. Ces insatisfactions ont été ressenties et exprimées malgré tous les efforts de compromis déployés par la DSPE et les membres du comité consultatif régional, afin d'adapter le programme du MSSS à la réalité régionale de Lanaudière, et afin de tenir compte des revendications exprimées par le biais de la TROCL avant l'annonce officielle du lancement du programme.

Certaines de ces insatisfactions sont susceptibles d'être solutionnées, étant donné qu'elles portent sur les modalités techniques du processus d'appel d'offres et du processus de sélection des projets. Par contre, celles qui ont trait davantage aux orientations du programme demeurent plus problématiques. Pour éviter de vider de sa substance ce programme aux moyens limités et de compromettre le développement de projets novateurs, il ne serait pas souhaitable de l'utiliser essentiellement comme une source de financement destinée à combler les besoins de base des organismes oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire. D'autres stratégies devront être déployées pour permettre à ces organismes d'accéder au financement de base suffisant et récurrent qui leur fait défaut. Il apparaît également nécessaire de déployer des moyens pour permettre aux différents acteurs concernés par la sécurité alimentaire de développer une base de connaissance commune (conceptuelle autant que factuelle) de cette problématique, telle qu'elle se présente dans Lanaudière.

Par ailleurs, pour ce qui est de la deuxième question, il est évident qu'au cours de sa première année d'implantation, le programme de subvention n'a pas permis de contribuer beaucoup au développement de la concertation intersectorielle sur la sécurité alimentaire, si ce n'est au niveau régional, et essentiellement dans le cadre du travail de « mise en place du programme » réalisé par la DSPE avec le soutien du comité consultatif régional. Les exigences initiales du programme ayant été sensiblement assouplies à l'égard de la concertation à démontrer dans les activités de sécurité alimentaire, et les activités de concertation et de mobilisation n'étant pas éligibles pour la première année du programme, l'implantation de ce dernier a eu peu d'influence jusque-là sur la concertation au niveau local.

Dans l'optique de poursuivre le but principal du programme, consistant à « *contribuer au développement de la sécurité alimentaire dans Lanaudière* », il s'avère cependant nécessaire de ne pas escamoter la dimension de la concertation - aux niveaux local comme régional - dans les prochaines années de mise en œuvre de ce programme. La poursuite de ce but serait en effet peu compatible, par exemple, avec une décision de consacrer toujours entièrement le budget annuel du programme à des projets de consolidation des activités déjà réalisées. De plus, il apparaît fort souhaitable que la concertation régionale initiée par le comité consultatif régional soit davantage consacrée, à l'avenir, à l'aspect du mandat de ce comité consistant à « *amorcer un processus concerté de réflexion et d'action à plus long terme sur la problématique régionale de la sécurité alimentaire* » (Bégin, Ouellet et Poissant, 2002, p. 20).

B) BILAN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL

Après l'exercice de sélection des projets financés pour la seconde année, le comité consultatif régional s'est livré en mai 2004 à un bilan de ses deux premières années de travail. Un résumé en est présenté ici, en guise de complément d'information susceptible de contribuer au réajustement du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.

En ce qui concerne le but du programme, le comité a tenté continuellement de concilier deux visions opposées : dans une perspective de consolidation, améliorer le financement d'organismes qui faisaient déjà des activités dépassant le dépannage alimentaire (axées sur l'*empowerment*) ; dans une perspective plus globale de développement social et des communautés, insister sur le développement de la concertation entre les diverses organisations lanaudoises préoccupées par la problématique de la sécurité alimentaire. La deuxième perspective, portée surtout par la DSPE, est souvent apparue aux autres membres du comité comme un bel idéal déconnecté de la réalité vécue sur le terrain des organismes communautaires.

La lourdeur des travaux du comité a été beaucoup déplorée, de la négociation du cadre régional de gestion au processus de sélection des projets. On a considéré que les faibles sommes versées par le programme ne justifiaient pas l'énergie investie par les membres du comité consultatif régional (seize rencontres), ni les exigences adressées aux organismes promoteurs.

Il est apparu nécessaire de revoir le mandat du comité consultatif régional, ainsi que sa composition. La responsabilité de la DSPE quant à la gestion du programme a été soulignée. Parmi les ajustements envisagés, on a mentionné la possibilité que la sélection des projets soit dorénavant prise en charge par un autre comité (par exemple, un sous-comité du comité consultatif ou un comité mis sur pied à partir de la DSPE), l'intégration de nouveaux membres au comité consultatif (dont des délégués d'organismes promoteurs de projets subventionnés), et une éventuelle recentration du comité consultatif sur une réflexion régionale intersectorielle sur la sécurité alimentaire.

C) RECOMMANDATIONS

Afin de tirer profit des conclusions précédentes et des nombreux constats rassemblés à la troisième partie de ce rapport, en vue d'un réajustement du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* pour les prochaines années de sa mise en œuvre dans Lanaudière, les recommandations suivantes sont adressées par le comité consultatif régional aux différents acteurs concernés par ce programme.

1. En ce qui concerne les fondements du programme de subvention, le comité consultatif régional recommande :
 - ⇒ Que l'ADRLSSSSL prenne vraiment en considération les besoins financiers, nécessaires à la réalisation de leur mission de base, des organismes communautaires reconnus de la catégorie « personnes démunies ou itinérantes » qui font notamment des activités de sécurité alimentaire. Un financement de base plus approprié pour ces organismes permettrait d'utiliser davantage à ses justes fins le *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.
 - ⇒ Que la possibilité de réaliser une suite à la démarche d'évaluation soit examinée par la DSPE, de concert avec le nouveau comité qui prendra éventuellement le relais du comité consultatif régional. Cette étude devrait servir à alimenter concrètement les travaux de réflexion du nouveau comité. Elle pourrait prendre la forme d'une évaluation globale des besoins régionaux en matière de sécurité alimentaire et, de ce fait, porter sur tout le continuum des activités et des organisations contribuant à améliorer la sécurité alimentaire des Lanaudois, aux niveaux local et régional. Plus spécifiquement, l'étude pourrait permettre de développer une meilleure connaissance aussi bien des particularités de la culture lanaudoise de l'aide alimentaire (l'expérience individuelle des participants aux ressources communautaires) que des pratiques de concertation et de mobilisation en vue d'agir sur les facteurs structurels conduisant à l'insécurité alimentaire⁹.
2. En ce qui concerne son propre travail ou celui du nouveau comité qui prendra éventuellement sa relève¹⁰, le comité consultatif régional recommande :
 - ⇒ Que des délégués d'organismes communautaires du domaine de la sécurité alimentaire y soient intégrés, afin de le sensibiliser davantage aux préoccupations du terrain, mais afin également de sensibiliser ces représentants du terrain à la nécessité de travailler en concertation sur les causes des problèmes de sécurité alimentaire et non surtout sur leurs effets.
 - ⇒ Que la possibilité d'y intégrer des délégués d'autres secteurs d'activités (par exemple, ceux de la production et de la distribution alimentaire) soit envisagée, afin de contribuer à un élargissement de la réflexion sur la problématique régionale de la sécurité alimentaire.

⁹ Il faut noter que le présent libellé de cette recommandation n'a pas été validé par l'ensemble des membres du comité consultatif régional.

¹⁰ Depuis la formulation de ces recommandations, le comité consultatif régional a été dissout. Sa dernière rencontre s'est tenue le 30 septembre 2004. Au moment de la publication du présent rapport, l'ADRLSSSSL avait entrepris des démarches pour mettre sur pied, conjointement avec la Table des Partenaires du développement social de Lanaudière, un nouveau comité intersectoriel régional de réflexion et d'action concertée sur la sécurité alimentaire, dont le mandat ne serait pas lié au *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.

- ⇒ Que le comité recentre ses travaux sur cette réflexion fondamentale (élément de son mandat inscrit à la page 20 du Cadre régional de gestion du programme ; Bégin, Ouellet et Poissant, 2003), en s'interrogeant notamment sur les facteurs structurels qui mènent aux problèmes de sécurité alimentaire observés dans Lanaudière, compte tenu que le programme de subvention a pour but de « *contribuer au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Lanaudière* » (*ibid.*, p. 15).
3. En ce qui concerne de façon générale les mécanismes de mise en œuvre du programme de subvention, le comité consultatif régional recommande :
- ⇒ Que des mécanismes d'échange d'information ou de formation soient mis en place afin de s'assurer que les différents acteurs concernés par la sécurité alimentaire et le programme de subvention de projets partagent une connaissance de base commune des principaux concepts utilisés, ainsi que des orientations du programme et de ses modalités d'application.
4. En ce qui concerne plus particulièrement le processus d'appel d'offres, le comité consultatif régional recommande :
- ⇒ Que les responsables du programme au sein de la DSPE s'assurent que tous les organismes communautaires éligibles au programme (en tenant compte des modalités particulières déterminées selon les années) reçoivent l'appel d'offres.
 - ⇒ Que les responsables du programme au sein de la DSPE, appuyés par le comité consultatif régional, simplifient le formulaire de demande de subvention afin qu'il soit plus « convivial » et « équitable » pour l'ensemble des organismes ciblés, et notamment pour tous les responsables d'organismes de la catégorie « personnes démunies ou itinérantes ».
 - ⇒ Que les responsables du programme au sein de la DSPE maintiennent et améliorent les diverses formes de soutien offertes aux promoteurs pour l'élaboration de leur demande de subvention (rencontres d'information, rencontres avec les organisateurs communautaires des CLSC, recours téléphonique aux responsables du programme à la DSPE, etc.).
 - ⇒ Que les responsables du programme au sein de la DSPE et le comité de sélection allouent plus de temps aux promoteurs pour la préparation de leur demande de subvention (à titre indicatif, un idéal de trois mois pourrait être visé).

BIBLIOGRAPHIE

BÉGIN, Claude, Lise OUELLET et Céline POISSANT. *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire (2002-2004)*, Cadre régional de gestion, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, 23 décembre 2002, 31 p.

BÉGIN, Claude et Lise OUELLET. *Développement social, développement des communautés et sécurité alimentaire*, Présentation réalisée dans le cadre de la Rencontre des promoteurs de projets à Repentigny et Saint-Esprit, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, janvier 2003, 10 p.

DE RAVIGNAN, François. *La faim, pourquoi ? Un défi toujours d'actualité*, Paris, Alternatives économiques, La Découverte, 2003, 122 p.

DESLAURIERS, Alain, Angèle FERLAND, Nathalie PERREAULT, Céline POISSANT et Chantal SULLIVAN. *Regard sur notre milieu communautaire. Exploration de l'identité et des préoccupations collectives des organismes communautaires de la région de Lanaudière*, Saint-Esprit, Commission des groupes communautaires du Conseil régional de développement de Lanaudière, mars 1998, 248 p. plus annexes.

LECLERC, Bernard-Simon, Louise LEMIRE et Céline POISSANT. *La fonction évaluation à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière. Cadre de référence pour une démarche participative*, Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique, Service de connaissance/surveillance/recherche/évaluation, janvier 2000, 65 p.

MADELEY, John. *Le commerce de la Faim. La sécurité alimentaire sacrifiée sur l'outil du libre-échange*, Montréal, Les Éditions Ecosociété, 2002, 259 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence. Programme de subvention de projet en matière de sécurité alimentaire*, Québec, juin 2002, 10 p.

POISSANT, Céline. *Compte rendu de la dix-septième rencontre du comité consultatif régional du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*, Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, mai 2004, 5 p.

POISSANT, Céline. *Proposition d'évaluation pour l'implantation dans Lanaudière du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 26 juin 2003, 6 p.

POISSANT, Céline et Louise LEMIRE. *Portrait des ressources oeuvrant pour la sécurité alimentaire dans Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, septembre 2003, 167 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Rapport annuel 2002-2003*, Saint-Charles-Borromée, octobre 2003, 53 p. plus annexes.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Répertoire des organismes communautaires de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière*. Saint-Charles-Borromée, décembre 2002, 28 p.

ROUFFIGNAT, Joël, Lise DUBOIS, Jean PANET-RAYMOND, Patricia LAMONTAGNE, Sylvie CAMERON et Manon GIRARD. *Agir pour la sécurité alimentaire. Soutenir des pratiques d'intervention favorisant le développement social*, Québec, Département de géographie, Université Laval, avril 2002, 27 p.

ROUFFIGNAT, Joël, Lise DUBOIS, Jean PANET-RAYMOND, Patricia LAMONTAGNE, Sylvie CAMERON et Manon GIRARD. *De la sécurité alimentaire au développement social. Les effets des pratiques alternatives dans les régions du Québec 1999-2000. Rapport Synthèse*, Québec, Département de géographie, Université Laval, novembre 2001, 181 p.

SABOURIN, Paul, Roch HURTUBISE, Josée LACOURSE et autres. *Citoyens, bénéficiaires et exclus : usages sociaux et modes de distribution de l'aide alimentaire dans deux régions du Québec : la Mauricie et l'Estrie*, Conseil québécois de la recherche sociale, janvier 2000, 368 p.

WARIDEL, Laure. *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*, Montréal, Écosociété, 2003, 173 p.

ZIEGLER, Jean. *Le droit à l'alimentation*, Paris, Mille et une nuits, Fayard, 2003, 228 p.

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX ATELIERS D'APPROPRIATION DES RÉSULTATS

Liste des organisations ayant participé aux ateliers d'appropriation des résultats de l'évaluation
--

Rencontre du 2 novembre 2004, au Centre de Réflexion Chrétienne, à Joliette

Centre d'action bénévole D'Autray
Centre Avec des Elles
Clef familiale de Saint-Barthélémy
Cuisine collective La Joyeuse Marmite
Cuisines collectives de Matha
Direction de santé publique et d'évaluation(DSPE) de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière
Hébergement d'Urgence de Lanaudière
Maison d'Hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau
La Manne quotidienne
Table de concertation des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)

Rencontre du 4 novembre 2004, au CLSC

Action famille Lanoraie
ADRLSSSS de Lanaudière
Les Ailes de L'Espoir
Carrefour Émilie de Lanoraie
Centre d'entraide Le Partage
DSPE de l'ADRLSSSS de Lanaudière
Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie
Maison de parents de la Matawinie ouest
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Provision Compassion
Solidarité sociale de Rawdon
TROCL

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ POUR LES GROUPES DE DISCUSSION

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ
Concernant la participation à un groupe de discussion dans le cadre de l'évaluation d'implantation
dans Lanaudière du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*

Objet de la rencontre

Vous avez été invité à participer, en tant que représentant(e) d'un organisme concerné par l'amélioration de la sécurité alimentaire des Lanaudois, à un groupe de discussion. Celui-ci est réalisé dans le cadre d'une démarche d'évaluation de l'implantation, dans Lanaudière, du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*.

Déroulement de la rencontre

L'agente de recherche de la Direction de santé publique et d'évaluation responsable de la réalisation de l'évaluation agira comme animatrice de la rencontre. Les thèmes et les questions qui seront abordés sont inclus dans un guide de discussion qui a été validé par le sous-comité d'évaluation de la démarche, puis par le comité consultatif régional du programme.

Ce comité consultatif régional est composé des personnes suivantes : Isabelle Bazinet, déléguée de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) ; Isabelle Champagne, déléguée de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière ; Pierre Desrochers, délégué du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ; Monique Ducharme, déléguée de la Direction de santé publique et d'évaluation de la RRSSSL ; Mario Gagnon, délégué des CLSC ; Johanne McMillan, déléguée du Conseil régional de développement (CRD) Lanaudière, Céline Poissant, déléguée de la Direction de santé publique et d'évaluation de la RRSSSL ; et Chantal Sullivan, déléguée de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL).

Le sous-comité d'évaluation est composé des personnes suivantes : Isabelle Bazinet, déléguée de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) ; Marco Boudreault, délégué du Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie ; Isabelle Champagne, déléguée de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière ; Nicole Fortin, déléguée de la Joyeuse Marmite ; et Céline Poissant, responsable de l'évaluation pour la Direction de santé publique et d'évaluation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

Liberté de participation

Vous avez le droit de refuser de répondre à toute question en cours de discussion, ou de décider de vous retirer de cette rencontre à tout moment.

Confidentialité

Le contenu de la rencontre sera enregistré sur bande magnétique, afin de pouvoir par la suite rendre compte de l'ensemble des opinions émises. Toutefois, les noms des participant(e)s ne seront jamais directement associés à leurs propos respectifs dans le cadre des rapports et documents qui seront produits après l'analyse et l'interprétation des données.

Consentement

1. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions voulues sur cette rencontre et sur la démarche d'évaluation, et on y a répondu à ma satisfaction.
2. Je comprends que je demeure libre de me retirer de cette rencontre d'évaluation en tout temps.
3. J'ai lu et je comprends le contenu de ce formulaire.
4. Je, sousigné(e), accepte de participer à cette rencontre d'évaluation à titre de personne mandatée pour cela par un organisme concerné par la sécurité alimentaire des Lanaudois.

Signature de l'informateur(trice)

Date

Signature de l'agente de recherche

Date

ANNEXE 3

GUIDE DE DISCUSSION

Guide de discussion sur l'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire

Thème	Sous-thème	Questions type	Durée
Les besoins et les attentes préalables au programme	Les besoins connus avant le lancement du programme	• Que saviez-vous des besoins de la population lanaudoise en matière de sécurité alimentaire avant le lancement du programme de subvention ? (ampleur de la problématique, liens avec la pauvreté, etc.) • Que saviez-vous des organismes lanaudois travaillant contre l'insécurité alimentaire avant le lancement du programme de subvention ? (niveau local, niveau régional, types d'organismes et d'activités, etc.) • Avant le lancement du programme de subvention, les organismes lanaudois travaillant pour améliorer la sécurité alimentaire connaissaient-il des besoins particuliers dans la réalisation de leurs actions ? (financement, équipements, connaissance mutuelle, partenariat, etc.)	30 min.
	Les attentes exprimées avant le lancement du programme	• Avant le lancement du programme de subvention, les organismes lanaudois travaillant pour améliorer la sécurité alimentaire avaient-ils entendu parler de ce programme qui était en cours d'élaboration au MSSS ? • Avant le lancement du programme de subvention, les organismes lanaudois ont-ils exprimé leurs attentes envers ce programme aux responsables de la RRSSS ?	

Guide de discussion sur l'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire

Thème	Sous-thème	Questions type	Durée
Définitions	La sécurité alimentaire	• Comment définiriez-vous les expressions « sécurité alimentaire » et « insécurité alimentaire » ? • Quelles sont les conditions permettant d'assurer la sécurité alimentaire d'une population ?	30 min.
	Le développement social	• Comment définiriez-vous l'expression « développement social » ? • Quels sont les liens entre la sécurité alimentaire et le développement social ?	
	Les approches conventionnelle et alternative de la sécurité alimentaire	• Que représente une approche « conventionnelle » pour des organismes travaillant à l'amélioration de la sécurité alimentaire ? • Que représente une approche « alternative » pour des organismes travaillant à l'amélioration de la sécurité alimentaire ?	

Guide de discussion sur l'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire

Thème	Sous-thème	Questions type	Durée
L'appréciation du programme de subvention	L'orientation du programme	- De façon générale, l'orientation du programme (approche centrée sur le développement social) était-elle appropriée ? - Cette orientation convenait-elle à la région de Lanaudière et aux organismes qui y travaillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire ?	30 min.
	Les exigences du programme	Les exigences du programme étaient-elles appropriées (concertation, approche alternative, perspective du développement social, etc.) ?	
	La contribution du programme	En quoi le programme de subvention contribue-t-il à améliorer la sécurité alimentaire dans Lanaudière ? (via les subventions, via la concertation, etc.)	
	Les acteurs ciblés	- Les acteurs ciblés par le programme de subvention pour présenter des projets (organismes communautaires) étaient-ils les plus appropriés ? (compétences, disponibilité, mission, etc.) - Le programme fournissait-il à ces acteurs les moyens nécessaires pour réaliser leurs projets de façon adéquate ? - Les acteurs ciblés par la DSPE pour participer au comité consultatif régional étaient-ils les plus appropriés ? Certains partenaires éventuels ont-ils été oubliés ? (secteur privé, etc.) - Le rôle de la DSPE dans ce programme de subvention était-il clair ? Était-il approprié ?	

Guide de discussion sur l'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire

Thème	Sous-thème	Questions type	Durée
L'adéquation entre le programme de subvention et les besoins et les attentes dans Lanaudière	Écarts entre les besoins, les attentes et le programme	- Quels sont les écarts entre les besoins lanaudois en matière de sécurité alimentaire et la contribution du programme de subvention ? - Quels sont les écarts entre les attentes des organismes lanaudois travaillant pour améliorer la sécurité alimentaire et la contribution du programme de subvention ?	30 min.
	Améliorations souhaitées	- Quels changements faudrait-il apporter au programme pour qu'il soit mieux adapté aux besoins des Lanaudois vivant en situation d'insécurité alimentaire ? - Quels changements faudrait-il apporter au programme, dans les années subséquentes, pour qu'il soit mieux adapté aux besoins et aux attentes des organismes lanaudois travaillant pour améliorer la sécurité alimentaire des Lanaudois ?	
	Résultats attendus	Malgré les écarts éventuels entre les besoins, les attentes et le programme de subvention, qu'apportera finalement ce programme à la problématique lanaudoise de l'insécurité alimentaire ?	

ANNEXE 4

LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX GROUPE DE DISCUSSION

Liste des organisations ayant participé aux groupes de discussion

A) Les organismes communautaires reconnus financés dans le cadre de l'an I

Les Ailes de l'Espoir de Saint-Calixte
Centre avec des Elles
Centre de femmes Montcalm
La Clef familiale Saint-Barthélemy
Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie
Groupe populaire d'Entrelacs
La Joyeuse Marmite
Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau
Maison de parents de la Matawinie Ouest
Les Montagnards de Chertsey
La Ruche de Saint-Damien
Service d'entraide Saint-Lin-Laurentides inc.
Solidarité sociale de Rawdon

B) Les organismes communautaires reconnus, non financés dans le cadre de l'an I

Action famille Lanoraie
Les amis de la déficience intellectuelle Rive-Nord
Carrefour Émilie de Lanoraie
Carrefour Famille Montcalm
Centre d'action bénévole d'Autray
Centre Arc-en-Ci-Elles
Comptoir alimentaire Haute-Matawinie
Cuisines collectives de Matha
Fin à la faim
Hébergement d'urgence Lanaudière
La Manne quotidienne
Maison le Partage
Moisson Lanaudière
La Source de vie de Saint-Gabriel
Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)

C) Les établissements publics

Carrefour de la santé et des services sociaux de Matawinie
CLSC-CHSLD Meilleur
CLSC Montcalm
Conseil régional de développement (CRD) Lanaudière
DSPE de l'Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux de Lanaudière
École Saint-Louis de Terrebonne
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF)
Table des Partenaires du développement social de Lanaudière

D) Les autres types de ressources en sécurité alimentaire

Cuisines collectives de l'Épiphanie
Paroisse Saint-Benoît
Paroisse Saint-Roch
Provision Compassion
Société Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Gérard Magella

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ POUR LES VISITES D'OBSERVATION PARTICIPANTE

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
Visite d'observation participante d'un projet financé dans le cadre
du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*

Objet de la visite

La Direction de santé publique et d'évaluation de la RRSSSL réalise une évaluation d'implantation du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. L'évaluation a pour objectif général de vérifier si le programme répond bien aux besoins des organismes de la région qui viennent en aide aux personnes qui vivent des problèmes de sécurité alimentaire.

Un des moyens retenus pour réaliser l'évaluation est de visiter quelques-uns de ces organismes pour mieux connaître leurs activités. Il ne s'agit pas de juger de la valeur ou de la qualité de ces activités, mais uniquement de les décrire.

Déroulement de la visite

Une agente de recherche de la Direction de santé publique et d'évaluation réalisera cinq visites d'observation participante dans des organismes ayant eu un projet financé par le programme de subvention. Chaque visite aura lieu pendant une activité régulière en matière de sécurité alimentaire et durera environ une demi-journée. L'agente de recherche échangera avec les participant(e)s et les responsables de l'activité.

Confidentialité

Les noms des participant(e)s ne seront pas utilisés dans les documents publiés dans le cadre de l'évaluation. Ils demeureront confidentiels. La liste des noms sera détruite après l'évaluation.

Consentement

En tant que participant(e) à une activité en matière de sécurité alimentaire, j'accepte que l'agente de recherche de la Direction de santé publique et d'évaluation observe l'activité et y participe pour les fins de l'évaluation d'implantation du programme de subvention.

Participant(e) ou responsable

Date

Agente de recherche

Date

ANNEXE 6

GRILLE D'OBSERVATION ETHNOGRAPHIQUE

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire***

Identification			
Le nom de l'organisme			
La mission de l'organisme	Seulement la sécurité alimentaire ☐ La sécurité alimentaire comme mission principale ☐ La sécurité alimentaire parmi d'autres missions ☐		
Le titre du projet			
Le type d'activités réalisées en sécurité alimentaire	Cuisine collective ☐ Ateliers de formation ☐ Repas communautaires ☐ Petits déjeuners/collations aux écoles primaires ☐ Autre (préciser) ☐ _____		
L'hôte	Son nom : _____ Sa fonction : _____		
Le temps de la visite	Date	_____ _____ _____	Commentaires : _____ _____ _____

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire**

Thème	Sous-thème		Description/commentaires
Le milieu	Type de milieu	Rural : ☐ Urbain : ☐	
	Caractéristiques socioéconomiques	Plutôt favorisé ☐ Mixte ☐ Plutôt défavorisé ☐	
Les locaux	Type	Bureau ☐ Logement ☐ Maison ☐	
	Âge approximatif	Moins de 5 ans ☐ 6 à 20 ans ☐ 21 à 50 ans ☐ Plus de 50 ans ☐	
Les équipements	Les équipements de bureau	Récents et performants ☐ Fonctionnels ☐ Vétustes ☐	
	Les équipements de cuisine	Récents et performants ☐ Fonctionnels ☐ Vétustes ☐	
	Les autres équipements (préciser : _____)	Récents et performants ☐ Fonctionnels ☐ Vétustes ☐	

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire**

Thème	Sous-thème		Description/commentaires	
L'activité observée en sécurité alimentaire	Fonctionne depuis quand	_____ (année)		
	Fréquence de l'activité	Une fois/mois ☐ Deux fois/mois ☐ Trois fois/mois ou + ☐		
	Type de groupe	Ouvert ☐ Fermé ☐		
	Contribution financière des participants	Oui ☐ Non ☐		
	Clientèle cible	Individus ☐	Personnes âgées ☐ Femmes ☐ Hommes ☐ Jeunes ☐	
		Familles ☐	Monoparentales ☐ Biparentales ☐	
		Individus et familles à faibles revenus en général ☐		

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire**

Thème	Sous-thème		Description/Commentaires
L'activité observée en sécurité alimentaire	Objet ou contenu	Transmission d'informations ☐ Développement d'habiletés ☐ Autre (préciser : _____) ☐	
	Approche	Directive ☐ <i>Empowerment</i> et responsabilisation ☐ Développement social ☐ Autre (préciser : _____) ☐	
	Mode de répartition des tâches	Naturellement, selon goûts et humeurs ☐ Selon horaire pré-établi ☐ Décision par responsable, sur place ☐	
	Prise de décision	Par les responsables seuls ☐ Par les participants et les responsables ☐ Par les responsables et participants ☐	
	Soutien professionnel	Diététiste ☐ Organisateur/trice communautaire ☐ Travailleur/euse social/e ☐ Autre (préciser : _____) ☐	
	Ambiance	Chaleureuse, amicale, entraide ☐ Correcte, mais sans plus ☐ Conflictuelle, désagréable ☐ *Dérangée par l'agente de recherche ☐	

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire***

Thème	Sous-thème		Commentaires
Les employés et les bénévoles	Nombre	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
	Proportion de femmes	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
	Âge moyen	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
Rôle dans l'activité observée	Formation ☐ Animation ☐ Encadrement ☐ Soutien ☐ Autre (préciser : _____) ☐		
Type de formation	Académique ☐ Par l'expérience (« sur le tas ») ☐ Autre (préciser : _____) ☐		
Partage des tâches	Rigide ☐ Souple ☐		

**Grille d'observation ethnographique d'un projet subventionné
dans le cadre de l'évaluation d'implantation dans Lanaudière
du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire**

Thème	Sous-thème		Commentaires
Les participants	Nombre	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
	Proportion d'hommes et de femmes	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
	Âge moyen	Pour l'activité observée _____	
		Pour toutes les activités en sécurité alimentaire _____	
Durée de la participation à l'activité	Fixe ☐		
	Indéterminée ☐ _____		
Origine/référence des participants	CLSC ☐		
	Organisme communautaire ☐		
Scolarité moyenne	Bouche à oreille ☐		
	Publicité ☐		
	Autre (préciser : _____) ☐		
Scolarité moyenne	Primaire ☐		
	Secondaire ☐		
	Collégial ☐		
	Universitaire ☐		

